




**LA
COOPÉRATION
AGRICOLE**

Objectifs de Développement Durable

Contributions des coopératives
aux 17 enjeux mondiaux

Sommaire

Édito | Pour un avenir plus durable: l'engagement nécessaire des coopératives agricoles 7

Introduction | Les Objectifs de Développement Durable (ODD) en agriculture et dans l'agroalimentaire 9



ODD1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 14

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 15

TÉMOIGNAGES

- **Lou Pan d'Ici** | Une baguette 100 % Sud afin de redynamiser la production céréalière 16-17
- **Coop Matha** | Permettre aux jeunes agriculteurs de vivre de leur métier demain 18-19



ODD2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable 20

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 21

TÉMOIGNAGES

- **Jacquet Brossard** | Contribuer aux enjeux de santé publique en matière de nutrition 22-23
- **Les vigneronns du Plan de la Tour** | Les vigneronns de la commune tous rassemblés dans le GIEE afin de préserver les sols 24-25



ODD3

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges 26

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 27

TÉMOIGNAGES

- **Prospérité fermière - Ingredia** | La diminution du risque d'accident génère automatiquement davantage de performance 28-29
- **COOPERL** | L'objectif est que les salariés se sentent bien et améliorent leur capacité à travailler ensemble 30-31



ODD4

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 32

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 33

TÉMOIGNAGES

- **Lactinov (Groupe Lact'Union)** | L'outil de réalité virtuelle complète nos méthodes de formation 34-35
- **Sylla** | Accompagner les candidats à la production viticole en fonction de leurs besoins 36-37



ODD5

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 38

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 39

TÉMOIGNAGES

- **Caves de Rauzan** | Même sans obligation légale, nous avons envie de progresser sur l'égalité professionnelle 40-41
- **Coopérative de la Vallée de la Siagne et de la Vallée dorée** | La présence des femmes, y compris aux responsabilités, est très positive pour la coopérative 42-43



ODD6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau 44

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 45

TÉMOIGNAGES

- **Le Temps des Sages** | Éviter les résidus de pesticides dans l'eau et optimiser l'irrigation 46-47



ODD7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable 48

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 49

TÉMOIGNAGES

- **Novial (groupe NORIAP)** | Mobiliser l'ensemble des équipes en faveur des économies d'énergie 50-51



ODD8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 52

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 53

TÉMOIGNAGES

- **Primeurs de la Crau** | Avec l'écoserre®, nous réduisons la consommation d'intrants pour produire des tomates 54-55



ODD9

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation 56

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 57

TÉMOIGNAGES

- **SCARA** | S'appuyer sur l'innovation pour généraliser la Haute Valeur Environnementale 58-59
- **Tereos** | Nous réduisons les prélèvements dans la nappe grâce au recyclage de l'eau des betteraves 60-61



ODD10

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein 62

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 63

TÉMOIGNAGES

- **Les Vignerons de Buzet** | Notre politique de RSE apaise le climat social et renforce l'attractivité de l'entreprise 64-65



ODD11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 66

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 67

TÉMOIGNAGES

- **Fermes de Figeac** | Nous sommes convaincus que la transition repose sur la coopération et le territoire 68-69



ODD12

Établir des modes de consommation et de production durables 70

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 71

TÉMOIGNAGES

- **Groupe Cavac** | En nous diversifiant dans les biomatériaux, nous avons développé un métier complètement nouveau 72-73
- **Candia (Groupe Sodiaal)** | Notre brique de lait éco-conçue répond à l'ensemble des préoccupations des consommateurs 74-75



ODD13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions 76

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 77

TÉMOIGNAGES

- **Cérèsia** | Nous avons réduit notre facture énergétique à l'aide de la démarche ISO 50001 78-79
- **Terrena** | Réduire les gaz à effet de serre est une action forte de notre politique de RSE 80-81



ODD14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable 82

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 83

TÉMOIGNAGES

- **Eureden** | Le plan de lutte contre les algues vertes est un levier pour faire progresser les exploitations 84-85



ODD17

Partenariats pour la réalisation des objectifs 96

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 97

TÉMOIGNAGES

- **Terres du Sud** | Un partenariat international gagnant-gagnant qui dépasse la dimension économique 98-99
- **Marrenon** | Travailler en partenariat avec le Parc naturel régional pour un développement durable 100-101



ODD15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres 86

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 87

TÉMOIGNAGES

- **Alliance Perlum - Meylim** | Nous croyons à l'utilité de la biodiversité dans nos vergers 88-89
- **Terres Bocage Gâtinais** | Favoriser la présence des rapaces pour réguler la pression des campagnols 90-91



ODD16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable 92

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles | Pourquoi c'est important pour les coopératives agricoles françaises 93

TÉMOIGNAGES

- **Association Duralim – Exemple du Guessant** | Construire collectivement une alimentation durable pour les animaux d'élevage 94-95

REGARDS 103

Fella Imalhayene | Déléguée générale de Global Compact France 104-105

Gilles Trystram et Jean Roger-Estrade | Directeur général et professeur d'agronomie, AgroParisTech 106-107

Jérémy Decerle | Député au Parlement européen 108-109

Un travail de réseau 111



Dominique Chargé

Édito

Pour un avenir plus durable : l'engagement nécessaire des coopératives agricoles

L'Agenda 2030, établi en 2015 par les États membres des Nations Unies, repose sur 17 objectifs de développement durable qui, selon leurs propres termes, «donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous». L'atteinte de ces 17 Objectifs ne se fera pas sans la forte contribution du secteur agricole et agroalimentaire et, plus particulièrement, des 2 300 coopératives agricoles et agroalimentaires que nous représentons. L'Organisation des Nations Unies reconnaît de façon explicite que les coopératives sont des acteurs majeurs pour l'atteinte des ODD. De son côté, la FAO, organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, stipule que ces secteurs sont des éléments clés pour atteindre l'ensemble des ODD et mettre fin à la pauvreté, à la faim et entraîner un développement durable. L'agriculture a notamment une place à occuper dans la lutte contre le changement climatique.

Les coopératives agricoles et agroalimentaires disposent d'un modèle d'entreprise d'une grande modernité au vu des défis économiques, sociaux et environnementaux actuels. Elles présentent des réponses particulières sur les enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : ancrage territorial, gouvernance démocratique, partie prenante centrale qu'est l'agriculteur, capacité d'accompagnement des filières dans des démarches agroécologiques...

Depuis plus d'une dizaine d'années, La Coopération Agricole s'est engagée pour accompagner les coopératives dans la mise en place de démarche RSE, outil de dialogue avec la société, source de différenciation sur le marché aujourd'hui, critère d'accès aux marchés demain. Différents outils facilitent ainsi le déploiement de la RSE pour l'ensemble des coopératives, petites ou grandes, de toutes filières, pour en faire un levier de création de valeurs.

C'est grâce à ces travaux que nous avons pu repérer les bonnes pratiques réunies dans ce Théma. Je souhaite qu'elles puissent inspirer d'autres démarches et enrichir encore l'action de notre mouvement pour contribuer au cadre international qui guidera les réflexions stratégiques de tous, États, collectivités territoriales, organisations, entreprises, pour les dix prochaines années. ■

Dominique Chargé
Président de La Coopération Agricole



Introduction

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) en agriculture et dans l'agroalimentaire

Développement Durable

Le concept de développement durable s'est forgé durant toute la seconde moitié du xx^e siècle. L'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement a fait son chemin avec de nombreux apports.

C'est en 1987 que la définition communément admise aujourd'hui est proposée. Le développement durable est défini comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- le concept de limite imposée par l'état actuel de nos techniques et de notre organisation sociale à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Cette définition, issue du Rapport Brundtland publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, s'est largement imposée dans la société comme étant l'intersection de trois piliers :

- économique,
- social
- environnemental.



Objectifs de développement durable (ODD)

Aujourd'hui, le concept de développement durable est porté mondialement par les Nations Unies avec l'adoption en 2015 de l'Agenda 2030. Il succède aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en 2000 par les Nations Unies. Ces derniers étaient à destination des « pays du Sud » et recouvraient les principaux enjeux humanitaires pour l'horizon 2015.

L'Agenda 2030 fixe universellement 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles (ou sous-objectifs). Il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud, qui sont tous des pays « en voie de développement durable ».

L'Agenda 2030 porte une vision de transformation de notre société en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Il établit une feuille de route détaillée couvrant toutes les questions de société.

Ces 17 objectifs s'articulent autour des « **5P** » au service :

- de la **P**lanète,
- des **P**opulations,
- de la **P**rospérité,
- de la **P**aix
- des **P**artenariats.

Ces 17 ODD sont transversaux et liés entre eux. Par exemple, certains enjeux environnementaux se retrouvent dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la santé, l'éducation ou la croissance. Réciproquement, les ODD environnementaux mettent l'accent sur les questions d'accessibilité notamment aux personnes les plus vulnérables.

Les différents États sont invités par l'ONU à se doter d'une feuille de route permettant d'atteindre les différents objectifs à l'horizon 2030. La France a présenté la sienne en septembre 2019 à l'ONU, suite à un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes de près d'une année. Ce document prend en compte les enjeux particulièrement prégnants sur le territoire et certaines spécificités de la France. <https://www.agenda-2030.fr/actualites/le-rapport-sur-le-developpement-durable-de-leurope-2019-europe-sustainable-development>

6 enjeux cruciaux sont identifiés :

1. Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables.
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Du côté de l'Union européenne, la Commission s'est engagée à mettre en œuvre les ODD, notamment en les intégrant dans ses politiques et initiatives, dans sa communication *Prochaines étapes pour un avenir européen durable - action européenne en faveur de la durabilité* (novembre 2016). https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_16_3886

Le *Rapport sur le développement durable de l'Europe 2019* mesure les progrès que l'Union européenne et ses États membres doivent opérer pour tendre vers les 17 ODD. Il révèle que des transformations majeures sont nécessaires pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 au sein de l'Union européenne, notamment concernant :

- le climat,
- la biodiversité,
- le déploiement de l'économie circulaire,
- la convergence des niveaux de vie,
- l'impact négatif de la consommation agricole, forestière et halieutique de l'Europe sur le reste du monde.

Ce rapport présente également un classement des États membres de l'Union européenne selon leurs progrès vers les 17 ODD. <https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368>

La France, classée 6^e, obtient de bons résultats sur les indicateurs concernant la pauvreté (ODD 1) et les infrastructures (ODD 9), mais elle a encore des défis majeurs à relever concernant la biodiversité terrestre (ODD 15).

RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la contribution des entreprises au développement durable. C'est une approche globale des principes de développement durable au travers d'un comportement transparent et éthique. Elle est définie par la norme ISO 26000 publiée en 2010. Cette norme, d'application volontaire, propose des recommandations à destination des entreprises et plus généralement des organisations pour les accompagner dans leur mise en place d'une démarche RSE. Elle donne des lignes directrices pour opérer de manière durable, à l'inverse des normes de management (ISO 9001, ISO 14001...) qui fixent des exigences. Elle propose 7 principes de la responsabilité sociétale et 7 questions centrales.

L'atteinte de ces ODD à l'horizon 2030 ne saurait reposer exclusivement sur la responsabilité des gouvernements. Toutes les organisations, dont les entreprises, peuvent et doivent y contribuer en mettant en place des démarches de responsabilité sociétale.

7 principes pour maximiser sa contribution au développement durable :

- redevabilité,
- transparence,
- comportement éthique,
- reconnaissance de l'intérêt des parties prenantes,
- respect de la légalité,
- respect des normes internationales de comportement,
- respect des droits de l'homme.

7 questions centrales pour la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité sociétale :



* Les chiffres correspondent aux numéros des chapitres de la norme ISO 26000

Agriculture, agroalimentaire et RSE

Dès sa parution, la norme ISO 26000 a fait l'objet de travaux pour être déclinée sectoriellement et notamment pour l'agriculture et l'agroalimentaire. La Coopération Agricole s'est particulièrement impliquée dans cette démarche qui vient de déboucher sur la publication de la norme ISO 26030 en décembre 2019.

L'ISO 26030 [«Développement durable et responsabilité sociétale – Lignes directrices pour l'utilisation de la norme ISO 26000:2010 pour le secteur de l'agroalimentaire»] propose aux acteurs de la chaîne alimentaire une méthode harmonisée, concrète, opérationnelle et adaptée à leurs métiers et spécificités. C'est un support d'accompagnement qui facilite l'engagement concret des entreprises dans une démarche de RSE pour répondre plus facilement aux attentes sociétales.

Il s'agit de la première déclinaison sectorielle de l'ISO 26000 ayant abouti à la rédaction d'une norme. Elle aborde les attentes sociétales spécifiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire comme :

- le bien-être animal,
- le gaspillage alimentaire,
- le comportement éthique,
- les parties prenantes,
- le devoir de vigilance,
- le respect des cultures locales.

Lien RSE & ODD

Même si les ODD et la RSE visent la même finalité, le développement durable, ces deux concepts sont de nature et de portée très différentes. Ils reposent sur les mêmes enjeux du développement durable: économique, social, environnemental. Alors que les ODD relèvent d'une vision prospective et d'une initiative volontaire pour développer de nouvelles stratégies et politiques en faveur du développement durable, la RSE, quant à elle, renvoie à la notion de responsabilité vis-à-vis des impacts de l'activité des entreprises, et se situe aussi bien dans la sphère du volontaire que du réglementaire.

La norme ISO 26030 a pour objectif de :

- faire progresser l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire sur la voie de la RSE, de manière progressive et pédagogique, en cohérence avec la philosophie de l'ISO 26000 tout en prenant en compte ses spécificités;
- harmoniser les démarches RSE dans la chaîne alimentaire au niveau international;
- disposer d'atouts dans le cadre des échanges commerciaux;
- promouvoir l'image globale du secteur agroalimentaire vis-à-vis de ses parties prenantes.

Bien que proches, ODD et RSE ne couvrent pas exactement les mêmes concepts. Par exemple, les ODD ne traitent pas du sujet essentiel du dialogue entre l'organisation et ses parties prenantes, alors qu'il s'agit d'une des deux pratiques fondamentales de la RSE selon l'ISO 26000.

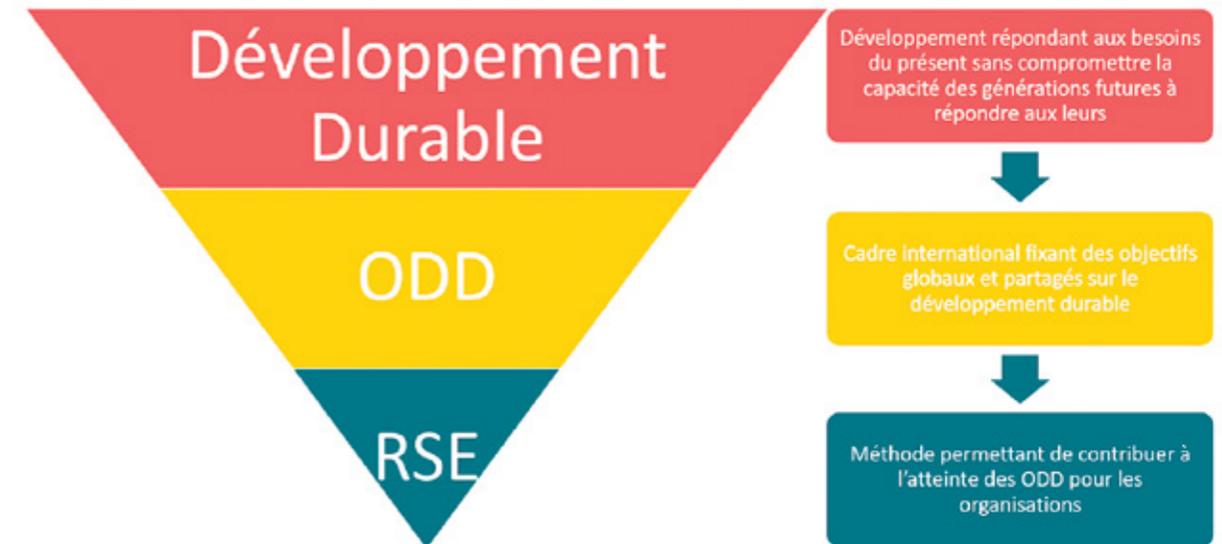
La RSE vise à intégrer les enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance au cœur de la stratégie des entreprises et de leur gestion. Par une démarche RSE, les entreprises peuvent contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces dernières sont essentielles pour atteindre les ODD, du fait de leurs modes

d'organisation et par leur capacité à créer des produits et services répondant à ces enjeux.

L'appropriation des ODD par les entreprises se répand progressivement. Elle peut se faire de différentes manières :

- en reliant leurs actions RSE à des ODD spécifiques, en les mentionnant dans leur reporting. Les ODD apportent alors un nouveau cadre de référence et dynamisent leur stratégie RSE à travers un cadre d'action commun à tous les pays et à toutes les organisations;

- en intégrant les ODD dans le cœur de métier de l'entreprise;
- en faisant des ODD un outil de dialogue avec les Parties prenantes;
- en s'appropriant les ODD dans une perspective d'innovation des produits et services de l'entreprise, comme c'est notamment le cas dans le domaine de la finance durable, avec certains produits estampillés « ODD ».





ODD1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus et de ressources. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition, l'accès limité à l'éducation et aux autres services de base, la discrimination et l'exclusion sociales ainsi que le manque de participation à la prise de décisions.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTION DE LA CIBLE
Extrême pauvreté	1.1: éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier. Actuellement, ce seuil correspond au fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour.
Pauvreté	1.2: réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
Protection sociale	1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte qu'une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
Accès aux ressources	1.4: faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance
Vulnérabilité	1.5: renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
Mobilisation des ressources	1.a : garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

La réduction de la pauvreté est historiquement à l'origine de l'idée de se regrouper en coopérative et reste le principal objectif des initiatives coopératives dans de nombreuses parties du monde. En mobilisant et en mutualisant des moyens, les coopératives créent des opportunités, étendent la protection et facilitent l'autonomisation. Selon la FAO, ces trois éléments, l'opportunité, la protection et l'autonomisation, sont les ingrédients essentiels de toute stratégie de réduction de la pauvreté.

L'agriculture, la production alimentaire et les activités extra-agricoles sont créateurs d'emplois et sont susceptibles de limiter la pauvreté dans les zones rurales, en donnant aux populations une possibilité de nourrir leurs familles et de mener une vie décente. Les coopératives agricoles travaillent au quotidien pour proposer une alimentation saine, durable et accessible à tous. ■



Témoignage



Alpesud – Arterris –
CAPL – GPS

www.lou-pan-dici.com

ALPESUD (Laragne-Monteglin, Hautes-Alpes)

■ Activité

collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture

■ **2 700** adhérents

■ **65** collaborateurs

■ **18 M€** de chiffre d'affaires

ARTERRIS (Castelnaudary, Aude)

■ **Activité**: productions végétales et animales, agrofourniture

■ **25 000** adhérents

■ **2 200** collaborateurs

■ **998 M€** de chiffre d'affaires

Bernard Illy

Président d'Alpesud

« Lou Pan d'Ici: une baguette 100 % Sud afin de redynamiser la production céréalière »

La baguette 100 % Sud «Lou Pan d'Ici» a été officiellement lancée au salon de l'agriculture 2020. Elle est le fruit d'une démarche collective regroupant quatre coopératives céréalières, trois moulins, et plus de 150 artisans-boulangers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. «Nous y pensions depuis longtemps chacun de notre côté, témoigne Bernard Illy, président de la coopérative Alpesud. Les États généraux de l'alimentation en 2017 ont été le déclencheur car nous avons participé à un groupe de travail avec les meuniers et les boulangers.»

Dans ce territoire bordant la Méditerranée, la culture des céréales est en perte de vitesse depuis plusieurs années. Son manque de rentabilité conduit parfois les agriculteurs à laisser leurs parcelles en friche favorisant ainsi le risque d'incendie. «Nos agriculteurs étaient conscients qu'il fallait aller plus loin dans la commer-

cialisation afin de se déconnecter des cours mondiaux, se démarquer pour améliorer la plus-value afin de redynamiser la production céréalière régionale.»

Tout au long de l'année 2018, les acteurs locaux se réunissent régulièrement dans l'objectif de créer une filière régionale autour des céréales, farines et pains. L'animation et la coordination sont assurées par la fédération régionale de La Coopération Agricole Sud, avec un appui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (mise à disposition de personnel, réalisation d'études). «Il ne fut pas toujours facile de se comprendre au départ entre les différents métiers, mais cela nous a permis d'identifier les contraintes de chacun et de faire tomber des préjugés.»

Juste rémunération des agriculteurs

Un cahier des charges de production est rédigé. Il précise les variétés de blé à utiliser en semences certifiées; l'itinéraire technique en production raisonnée qui devrait évoluer progressivement vers la certification HVE (Haute Valeur Environnementale); la juste rémunération des agriculteurs. «Le prix de vente du blé a été établi sur la base du coût de production calculé par Arvalis, explique Bernard Illy. Pour les récoltes 2019 et 2020, nous avons défini un forfait de +20 euros/tonne par rapport au cours mondial. Mais l'objectif à terme serait d'atteindre au moins +40 euros/tonne.»

Pour les meuniers de la région, la nouvelle filière vise à sécuriser un approvisionnement local et de qualité faisant parfois défaut. Chez les artisans-boulangers, la baguette Lou Pan d'Ici est une baguette de tradition française, façonnée à partir de farine, d'eau, de sel et de levure ou levain. Elle ne contient pas d'additif et n'est pas soumise à la surgélation. C'est donc un moyen de se différencier de la production à grande échelle des enseignes commerciales nationales: elle répond à une attente croissante des consommateurs pour les circuits courts, pour un prix pouvant atteindre jusqu'à dix centimes de plus.



Miser sur la complémentarité

Pour les coopératives agricoles, les objectifs sont de permettre aux exploitations agricoles de se maintenir sur le territoire dans le futur, et de sécuriser les volumes de céréales collectés pour valoriser les installations de stockage. La démarche impliquant quatre coopératives reste ouverte aux autres coopératives céréalières de la région. «Nous devons miser sur la complémentarité régionale de façon à garantir l'approvisionnement de la filière, estime Bernard Illy. Notre territoire est étendu, et l'intérêt d'être plusieurs est de minimiser le risque vis-à-vis des aléas climatiques.» D'après le président d'Alpesud, les échanges entre les partenaires agricoles de cette nouvelle filière ont été constructifs et sont de bon augure pour l'avenir. «Il existe beaucoup de petites brasseries locales cherchant à se démarquer. Pourquoi ne pas imaginer une filière régionale d'orge brassicole impliquant une unité de malterie dans la région ? » ■

■ **Plus de 150 artisans-boulangers** utilisant la marque en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020

■ **Objectif de 2 200 ha de blé tendre** pour la filière Lou Pan d'Ici à horizon 2023



Témoignage



Coop Matha
Matha,
Charente-Maritime

www.coop-matha.fr

■ Activité

collecte et commercialisation de céréales, approvisionnement pour l'agriculture et la viticulture

■ **350** adhérents

■ **50 000** tonnes de céréales

■ **26** collaborateurs

■ **18 M€** de chiffre d'affaires

Thierry Buna

Directeur

« Permettre aux jeunes agriculteurs de vivre de leur métier demain »

Le conseil d'administration de la Coop Matha a débuté sa réflexion à propos de la RSE en 2017. « Il nous semblait important de travailler sur ce critère, au même titre que sur la qualité par exemple, pour assurer la commercialisation de nos céréales dans le futur, indique le directeur Thierry Buna. On ne peut plus se contenter de se préoccuper de performances économiques. Nous devons aussi raisonner sur les dimensions sociale et environnementale. » Sans attendre, la coopérative s'est lancée dans un diagnostic 3D en 2018, car l'engagement d'une démarche RSE présentait aussi l'avantage de majorer les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son projet en cours de construction d'un nouveau site.

Parmi les différentes mesures inscrites à son plan de progrès, la Coop Matha a en particulier décidé d'améliorer son soutien aux jeunes s'installant en agriculture sur son territoire. « Nous avons déjà une convention pour aider les jeunes agriculteurs. Elle s'appuyait essentiellement sur une remise sur le chiffre d'affaires réalisé avec la coopérative pendant trois ans. Nous avons souhaité aller plus loin. Notre objectif est que ces jeunes soient performants, notamment vis-à-vis des exigences croissantes en matière de respect de l'environnement, de façon à ce qu'ils puissent vivre de leur métier demain. »

Accompagnement gratuit vers la HVE

En plus de la traditionnelle remise sur le chiffre d'affaires, la Coop Matha propose désormais aux nouveaux installés une remise de 50 % pendant trois ans sur le coût des services. Cela comprend notamment l'accès aux outils d'aide à la décision et aux données permettant d'optimiser les intrants dans les itinéraires techniques. Dans le même esprit, les jeunes agriculteurs bénéficient d'un accompagnement gratuit pendant trois ans pour mettre



en place une démarche de certification environnementale (HVE) sur la production de céréales et de raisins pour l'élaboration de cognac. Des conseillers ont été spécifiquement formés pour mener ces accompagnements.

« Ces mesures sont très récentes donc il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact. Sur l'exercice 2018-2019, nous avons accueilli sept nouveaux installés, et huit nous ont déjà rejoints au cours de l'exercice 2019-2020: c'est plutôt bon signe. En outre, plusieurs jeunes agriculteurs sont également entrés dans le conseil d'administration. Notre volonté est de répondre à leurs attentes, qui sont aussi, souvent, les attentes de la société, et de les mettre dans de bonnes dispositions pour créer de la valeur et avoir une entreprise viable. »

La RSE diffuse progressivement

Cette stratégie en faveur des jeunes représente un coût économique pour la Coop Matha. L'objectif est donc aussi de bénéficier d'un retour sur investissement: le renouvellement des adhérents doit permettre à la coopérative de conserver un périmètre d'activité constant.

Les nouveaux silos de la coopérative seront prêts pour la collecte 2020. Une seconde tranche de travaux permettra le déménagement des locaux destinés à l'approvisionne-

ment et des bureaux administratifs en 2023. « Ce nouveau site est conçu dans l'esprit de la RSE, souligne Thierry Buna. Ses ressources énergétiques seront notamment issues de la géothermie et de panneaux photovoltaïques. Nous réfléchissons aussi aux énergies vertes pour notre flotte de camions. La RSE diffuse progressivement dans notre stratégie au quotidien. Nous constatons qu'elle a fortement progressé dans l'environnement économique: ainsi, plusieurs meuniers nous ont interrogés à propos de nos engagements dans ce domaine. » ■

■ **7 nouveaux installés** devenus adhérents en 2018-2019, au moins 8 en 2019-2020

■ **636 ha de grandes cultures et 74 ha de vignes** cultivés par des jeunes agriculteurs (3 premières années)



ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et

résilients. L'ODD 2 ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Faim	2.1: éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
Malnutrition	2.2 : mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
Productivité et petits exploitants	2.3: doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
Agriculture performante et résiliente	2.4: assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
Diversité et partage des ressources génétiques	2.5: préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
Recherche agronomique	2.a: accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Il s'agit d'un ODD primordial pour les coopératives agricoles et agroalimentaires. Par leur positionnement au cœur de la chaîne alimentaire, elles ont un rôle particulier à jouer dans l'éradication de la faim, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la mise en place d'une agriculture performante et résiliente. Les coopératives, par leur lien particulier avec leurs associés coopérateurs, peuvent proposer et déployer des solutions innovantes pour développer cette agriculture durable sur l'ensemble du territoire.

Pour un agriculteur, être membre d'une coopérative agricole est un moyen de maîtriser son indépendance économique. La coopérative permet en effet d'améliorer le revenu des producteurs en assurant la structuration des filières agricoles et la commercialisation des produits, pour répondre à la demande de tous les clients. Par ses missions de conseil, elle permet en outre des évolutions techniques visant à améliorer la qualité et la productivité dans une logique d'agriculture et d'alimentation durables, accessibles à tous. ■



Témoignage



Jacquet Brossard
Groupe Limagrain
Saint-Beauzire,
Puy-de-Dôme

www.jacquetbrossard.com

- **Activité**
boulangerie-pâtisserie industrielle
- **Jacquet Brossard :**
 - **Plus de 100 références** de pains et de pâtisseries
 - **1 400** salariés
 - **300 M€** de chiffre d'affaires en 2019
- **Filiale du Groupe Limagrain :**
 - **2 Md€** de chiffre d'affaires en 2019
 - **10 000** salariés répartis dans 56 pays

Marie-Laure d'Hoop

Directrice Communication & RSE

- Jacquet Brossard

« Contribuer aux enjeux de santé publique en matière de nutrition »

C'est en 2013 que la démarche RSE du groupe Limagrain a été initiée et, avec elle, celle de la filiale Jacquet Brossard. Grâce à la méthode prônée dans le cadre de l'ISO 26000, un auto-diagnostic et des entretiens avec nos parties prenantes internes et externes nous ont amenés à hiérarchiser nos enjeux et à décliner un plan d'actions en 2014, actualisé en 2016. Il repose sur trois piliers et s'intitule **ÉPI** : É pour Épanouissement de nos collaborateurs, P pour Production respectueuse des Hommes et de la Terre et I pour Innovation pour offrir le meilleur de notre savoir-faire à nos consommateurs.

Améliorer le profil nutritionnel des produits

« *Innover a toujours été un credo de notre entreprise, et avec la démarche RSE, nous avons été amenés à travailler plus particulièrement sur l'amélioration nutritionnelle de nos produits en adhérant notamment aux objectifs de santé publique en matière de nutrition, relate Marie-Laure d'Hoop, directrice communication et RSE de l'entreprise. Cela a abouti à la signature, en 2016, d'une charte d'engagement de progrès nutritionnels dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).* »

Le PNNS cible tout particulièrement les comportements alimentaires des enfants, les taux de surpoids et d'obésité des enfants étant élevés dans nos sociétés et les comportements acquis dans l'enfance persistant le plus souvent à l'âge adulte. On comprend alors la responsabilité de Jacquet Brossard, qui dispose de marques comme Savane et est leader sur le marché des goûters moelleux, produits que les enfants affectionnent tout particulièrement.

« *Nous avons ainsi travaillé sur la diminution du taux de sucre dans nos produits. En pain, une gamme de produits sans sucres*



ajoutés a été lancée en 2016, en veillant à ne pas substituer le sucre par des ingrédients qui auraient un goût sucré. Le taux de sucre dans les Brownies a diminué de 26 % en 2016 et la gamme Savane arrive en septembre 2020 avec une recette qui compte -15 % de sucre. La gamme pocket suivra le même chemin début 2021. Nous travaillons également sur les teneurs en sel et en fibres. Pour le sel, nous nous calons sur les recommandations de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) soit moins de 1,2 % de teneur en sel sur le produit fini. Actuellement 60 % de la gamme des pains respecte cette recommandation et à horizon 2023 nous visons que ce soit 85 % de la gamme. Et depuis 2018, nous avons augmenté de 9 % la teneur en fibres de nos gâteaux. »



Informer et progresser grâce au Nutri-Score

L'entreprise fait aussi partie des pionnières en matière d'utilisation du Nutri-Score, ce système dont le principe a été acté par la loi de modernisation de santé en 2016 pour permettre au consommateur d'accéder à une information sur la qualité nutritionnelle du produit qu'il achète. « *Opérationnel depuis 2018, c'est un système qui est sans doute perfectible, mais qui a le grand mérite d'être clair et accessible pour le consommateur. Nous nous sommes ainsi fixés des objectifs pour nos pâtisseries destinées aux enfants: nous visons un Nutri-Score C pour 100 % des produits de la marque Savane à horizon 2022, sachant qu'actuellement, c'est déjà le cas de 60 % de la gamme.* » ■

- **60 % de la gamme de pains de mie Jacquet est sans sucres ajoutés** : 5 références en 2016, 22 actuellement
- **100 % de la gamme Savane en Nutri-Score C** à horizon 2022



Témoignage



**Les vignerons
du Plan de la Tour**
Le Plan-de-la-Tour, Var

www.lesmarquets.com

■ Activité

production et commercialisation
de vins en AOP Côtes de Provence

■ 12 vignerons

■ 179 ha de vignes

■ 8 500 hl de vins

■ 12 salariés

■ 3 M€ de chiffre d'affaires

Bernard Coulomb

Président

« Les vignerons de la commune tous rassemblés dans le GIEE afin de préserver les sols »

Suite à de gros orages ayant entraîné des inondations à la fin des années 2000, la maire de la commune du Plan-de-la-Tour, par ailleurs vigneronne adhérente à la cave coopérative, propose à cette dernière de travailler sur la problématique de l'érosion des sols en partenariat avec la commune, la communauté de communes et la chambre d'agriculture. « C'est ainsi que nous avons commencé à chercher collectivement des solutions en réalisant des essais sur l'enherbement des vignes et le travail du sol, indique le président Bernard Coulomb. La communauté de communes cherchait aussi un moyen d'écouler le compost de ses déchets verts. Or ce compost peut contribuer à enrichir les sols en matière organique, améliorer leur structure et leur résistance à la sécheresse. »

En 2015, le partenariat prend la forme d'un GIEE, le premier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dispositif permet l'accompagnement par un technicien de la chambre d'agriculture pour les expérimentations et pour le pilotage de l'itinéraire technique au quotidien (traitements, fumure). Les vignerons bénéficient de conseils plus précis et personnalisés en fonction des observations réalisées sur leur territoire. Le GIEE concerne au total 300 ha de vignes car il accueille également des vignerons de coopératives voisines installés sur la commune du Plan-de-la-Tour.

Des solutions partielles

Concernant la problématique de l'érosion, les résultats des essais n'apportent pour le moment que des solutions partielles. Le semis à l'automne de trèfle souterrain entre les rangs de vignes est intéressant, car la plante se dessèche en mai réduisant ainsi sa concurrence avec la vigne. Cela jusqu'à l'automne où le trèfle



redémarre. Le problème est que les sangliers en apprécient beaucoup les racines et causent des dégâts.

L'autre piste est le développement d'un enherbement naturel maîtrisé. « Cela fonctionne bien à certaines conditions. Il faut broyer l'inter-rang deux fois par an et se laisser la possibilité de le détruire mécaniquement en fonction des conditions climatiques de l'année. Car en période très sèche, la perte de récolte peut atteindre 30 %. Le problème cette année est que, sans pluie depuis décembre, nous sommes déjà en sécheresse début avril. »

Le GIEE travaille aussi sur l'optimisation de la protection phytosanitaire: justification des traitements en fonction de la pression, utilisation de produits moins nocifs, réduction des doses, amélioration du matériel (réglages, choix des buses), développement du biocontrôle. Le volume des herbicides notamment a été fortement diminué grâce à leur localisation uniquement sur le rang et à l'usage de matériel de désherbage inter-ceps.

Progrès et baisse de charges

Bernard Coulomb juge satisfaisant le bilan du GIEE. « Cela nous mobilise et nous rassemble. Nous nous retrouvons chaque semaine pour échanger durant la période de traitement. Le soutien du technicien nous conforte. Nous progressons et en outre, nous réduisons nos charges. »

Le président de la coopérative estime qu'il faudra faire perdurer le financement et le fonctionnement du GIEE car des solutions restent encore à trouver, contre l'érosion notamment. « Notre objectif est de nous rapprocher le plus possible d'une production biologique mais sans l'imposer. Nous atteignons déjà les objectifs de la HVE mais nous ne prévoyons pas d'aller vers la certification en raison de son coût. Nous communiquons par nous-mêmes, notamment auprès des riverains. Pour la troisième année, nous avions prévu d'organiser une réunion pour les informer, mais elle a été annulée en raison de la crise sanitaire. » ■

- Jusqu'à 30 % des vignes enherbées
- Abandon du désherbage chimique inter-rangs sur les 300 ha du GIEE
- Réalisation de fosses pédologiques en 2020 pour mesurer l'impact de l'apport de compost de déchets verts

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ODD3 Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Donner les moyens de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être

réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

[| RETOUR AU SOMMAIRE |](#)

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Conduites addictives	3.5: renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho-actives, notamment de stupéfiants et d'alcool
Accidents de la route	3.6: d'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
Couverture santé universelle	3.8: faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
Santé-environnement	3.9: réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Que « l'alimentation soit ta première médecine » est une citation – prêtée par erreur à Hippocrate – qui démontre le rôle essentiel de l'alimentation dans la bonne santé et le bien-être de la population.

Du fait de leur maîtrise de la filière agroalimentaire, les coopératives sont des acteurs importants pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Elles sont engagées au quotidien pour proposer une alimentaire saine, sûre, durable et accessible à tous.

Les coopératives agricoles et agroalimentaires ont aussi une responsabilité en tant qu'employeurs et doivent donc mettre en place des politiques de santé au travail et de prévention des risques professionnels pour limiter le plus possible les accidents de travail et les maladies professionnelles.

En accompagnant leurs adhérents, les coopératives leur proposent un service d'expertise agronomique visant à limiter toute contamination et pollution de l'air, du sol et de l'eau. ■

[| RETOUR AU SOMMAIRE |](#)



Témoignage



Prosperité Fermière
INGREDIA

**Prosperité fermière
- Ingridia**
Arras et Saint-Pol-sur-
Ternoise, Pas-de-Calais

www.lait-prosperite.fr

■ Activité

collecte, transformation et commercialisation de lait et ingrédients laitiers

- 1 600 éleveurs dans 1 000 exploitations
- 410 millions de litres de lait
- 460 collaborateurs
- 400 M€ de chiffre d'affaires

Louise Bollart

Chargée de mission projet
coopératif

« La diminution du risque d'accident génère automatiquement davantage de performance. »

Dans l'objectif de se différencier et de créer de la valeur, la coopérative Prosperité fermière – Ingridia a lancé en 2017 une politique de RSE formalisée dans la charte Via Lacta. Elle est basée sur six ODD parmi les dix-sept définis par l'Onu. Les engagements de la coopérative, au niveau de la laiterie de Saint-Pol-sur-Ternoise d'une part et chez les producteurs de lait d'autre part, portent notamment sur l'accidentologie au travail, la consommation d'eau et d'énergie renouvelable, la valorisation des déchets et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour progresser en matière d'accidentologie notamment, la coopérative a beaucoup communiqué auprès de ses collaborateurs et a renforcé la formation aux premiers gestes de sécurité. Elle a également mis en place deux outils visant à favoriser la prévention. Le premier est une fiche de remontée des risques potentiels utilisable par tout salarié de l'usine. « Cela peut concerner des choses très simples: par exemple, je vois une tache d'huile dans l'usine, je la signale afin qu'elle soit nettoyée, explique Louise Bollart, chargée de mission projet coopératif. L'objectif est d'atteindre 400 fiches par an, car plus il y a de fiches, moins il y a de risques. » Par ailleurs, l'équipe en charge de la sécurité réalise tout au long de l'année des audits internes à l'aide d'une grille précise: il y en a eu 347 en 2019.

Moins d'accidents et moins de gravité

« Il faut du temps pour que l'ensemble des salariés se sentent concernés par la sécurité au travail et qu'ils intègrent les bonnes



habitudes. Ils doivent se rendre compte progressivement de l'utilité concrète des règles de sécurité et que chacun se sente responsable. Ce changement s'est toutefois opéré assez rapidement, en quelques années.»

Les résultats des actions sont évalués au regard de plusieurs indicateurs: le nombre d'accidents avec arrêt de travail, le taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents ramené au nombre d'heures de travail) et leur taux de gravité (nombre de jours de travail perdus ramené au nombre d'heures de travail). En 2014, 2015 et 2017, l'usine a recensé chaque année au moins vingt arrêts de travail. En 2016, il n'y en a eu que treize mais le taux de gravité des accidents a atteint 1,53 %. En 2019, seuls quatorze accidents ont nécessité un arrêt de travail pour un taux de gravité de 0,18 %. « C'est un résultat encourageant. Quand le risque d'accident est diminué, l'environnement de travail est plus serein et plus efficace. Cela génère automatiquement davantage de performance.»

Sécurité dans les fermes

Prosperité Fermière – Ingridia a prévu de poursuivre ses efforts au niveau de l'usine de Saint-Pol-sur-Ternoise. De nouvelles formations autour de la sécurité vont être déployées, et la réalisation des audits internes va être

étendue à l'ensemble des coordinateurs (responsables de ligne, managers).

À l'avenir, un gros travail reste à faire auprès des chauffeurs-collecteurs de lait et des éleveurs eux-mêmes pour améliorer les conditions de sécurité dans les fermes. « Les fiches de remontée de risques potentiels vont être utilisées aussi par les chauffeurs, par exemple quand le sol d'une laiterie est glissant ou qu'il manque de lumière. L'objectif est de mettre en place un plan d'action auprès des éleveurs. » En parallèle, la coopérative développe une communication et une sensibilisation auprès de ses adhérents sur l'importance du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUE) professionnels. Celui-ci est obligatoire en présence de salariés afin de les protéger et de protéger l'employeur. ■

- 14 arrêts de travail en 2019 avec un taux de gravité de 0,18 %
- Objectif : 10 arrêts de travail maximum en 2021



Témoignage

Cooperl

COOPERL
Lamballe, Côtes
d'Armor

www.cooperl.com

■ Activité

production, transformation et commercialisation de viande porcine

■ **2 700** adhérents

■ **5,8 millions** de porcs charcutiers

■ **7 000** salariés

■ **2,3 Md€** de chiffre d'affaires

François Thébault

Directeur des ressources humaines

« L'objectif est que les salariés se sentent bien et améliorent leur capacité à travailler ensemble »

Dans sa politique de RSE, Cooperl prend quatre engagements envers ses salariés. Le premier est « d'agir pour l'emploi, l'égalité et le développement des compétences ». En 2019, le groupe a accueilli et formé 120 apprentis et contrats de professionnalisation. En outre, 2600 salariés bénéficient chaque année des programmes de formation professionnelle continue. Face à la pénurie récurrente de certains métiers industriels, plus particulièrement ceux de la maintenance, la coopérative offre l'opportunité à ses salariés désireux de changer d'orientation professionnelle, de suivre des formations diplômantes. C'est pourquoi elle a mis sur pied en 2017 une école interne proposant des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dans quatre domaines. À ce jour, 120 salariés ont obtenu un CQP. « En septembre 2020, nous démarrons en outre un BTS maintenance en partenariat avec le lycée de Lamballe, ajoute François Thébault, directeur des ressources humaines. Dix à quinze jeunes seront formés en alternance à la Cooperl. »

Former à la gestion du capital santé

Le deuxième engagement pris par la coopérative est « d'assurer les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail ». Plus de 1500 salariés suivent chaque année une formation à la sécurité. Par ailleurs, les deux principaux sites industriels à Lamballe et Montfort-sur-Meu ont accédé à la certification ISO 45001 visant à réduire les accidents du travail. Et les 23 autres sites industriels et logistiques en France ont vocation à suivre également cette démarche à l'avenir. « En dix ans, nous avons divisé par deux les accidents du travail et par quatre les maladies professionnelles,

souligne François Thébault. Ce sont des sujets complexes car ils sont liés aussi au quotidien des salariés, leur alimentation, leur sommeil, etc. Nous proposons donc des formations pour la gestion de son capital santé car nous estimons que tout est lié. »

« Toujours améliorer la qualité de vie au travail » est le troisième engagement de Cooperl en faveur de ses salariés. Depuis 2017, il se traduit par une démarche d'amélioration continue consistant à organiser des demi-journées durant lesquelles se rassemblent les responsables du service sécurité, l'infirmerie, la MSA et des opérateurs ayant préalablement recolté les observations et demandes de leurs collègues. Elles ont lieu chaque année sur chaque site. En 2018, plus de 13000 demandes d'améliorations matérielles et organisationnelles ont ainsi été remontées, et 73 % d'entre elles ont reçu une réponse concrète.

Douze axes de progrès

Enfin, Cooperl s'engage auprès de ses salariés en quatrième point, à « encourager le dialogue social et le partage de la valeur ». Outre les accords collectifs conclus chaque année, la démarche « Mieux travailler ensemble » a été initiée en 2017 suite au diagnostic réalisé par un cabinet extérieur. Dans un esprit de dialogue constant avec les salariés, ceux-ci ont eux-mêmes défini douze axes de progrès tels que la détection



et le traitement des irritants du quotidien, l'organisation et la valorisation de la polyvalence, la progression dans l'entreprise, etc. Quant au partage de la valeur, il se traduit par un intéressement annuel (le même pour tous) auquel s'ajoute un intéressement spécifique relatif aux résultats de son unité.

D'après François Thébault, la politique de RSE de Cooperl a permis d'obtenir des progrès sociaux concrets. Le taux de satisfaction à l'issue des formations est bon et les retours aux questionnaires sur la qualité de vie au travail sont positifs. Certaines actions sont prises pour exemple par les syndicats. « L'objectif est que les salariés se sentent bien afin d'améliorer leur capacité à travailler ensemble, conclut le directeur des ressources humaines. Cela ne s'atteint pas du jour au lendemain, mais c'est important dans un groupe de notre dimension. » ■



- **Accidents du travail divisés par 2** et maladies professionnelles divisées par 4 en dix ans
- **4,1 M€ consacrés à la formation** soit 2,36 % de la masse salariale

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD4

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'accès à une éducation inclusive et équitable peut aider à doter les populations locales des outils nécessaires pour développer des solutions innovantes aux plus grands problèmes du monde. L'ODD 4 vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable,

gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Éducation scolaire	4.1: faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
Compétences et accès à l'emploi	4.4: augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
Égalité des chances	4.5: éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
Éducation au développement durable	4.7: faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Les coopératives doivent promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie aussi bien pour leurs salariés que pour les coopérateurs et les élus de la coopérative. Il s'agit du cinquième principe coopératif portant sur l'éducation, la formation et l'information.

Pour accompagner les transitions en cours au sein de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la coopérative doit proposer des formations aux coopérateurs pour que ces derniers s'approprient de nouvelles méthodes agronomiques.

Comme tout employeur, elles veillent à adapter et développer les compétences de leurs salariés au travers de la formation professionnelle continue, pour répondre aux besoins actuels et futurs de la structure et répondre aux enjeux de transition de l'agriculture. Les coopératives agricoles veillent à favoriser les formations certifiantes permettant de renforcer leur employabilité.

Enfin, les coopératives doivent proposer des formations à leurs élus en considérant cette démarche comme un véritable investissement. ■



Témoignage



Lactinov (Groupe Lact'Union)
Abbeville, Somme

www.lactunion.com

■ Activité

collecte et transformation de lait

- 400 exploitations laitières
- 300 millions de litres de lait
- 430 collaborateurs
- 250 M€ de chiffre d'affaires

Julie Piérard

Assistante Ressources

humaines et formation

« L'outil de réalité virtuelle complète nos méthodes de formation. »

Comme d'autres entreprises agroalimentaires en région Hauts-de-France, Lactinov est confrontée à des difficultés de recrutement en raison d'une pénurie de candidats sur certains métiers (maintenance, conducteur de ligne de production). En 2018, la coopérative s'est donc lancée avec huit autres sociétés dans une démarche collaborative, accompagnée par Agro-Sphères (association des entreprises agroalimentaires des Hauts-de-France) et OCAPIAT (Opérateur de Compétences pour l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires). Ce projet baptisé Agrovirtuose avait pour objectif de répondre aux besoins concrets de formations attractives en matière d'hygiène, de qualité, de sécurité, et de moderniser l'image des industries agroalimentaires pour attirer de futurs collaborateurs dans ce secteur en manque de main-d'œuvre. La technologie retenue est la réalité virtuelle, afin d'immerger les salariés dans des situations proches du réel. « Ce projet visait aussi à susciter l'intérêt des apprenants et à rendre plus ludique les formations à la qualité, l'hygiène et la sécurité », indique Julie Piérard, assistante RH et formation.

Une illustration dynamique

Munis d'un casque et de deux manettes, les apprenants se déplacent dans une usine virtuelle où ils peuvent accomplir sept modules de formation en mode découverte ou évaluation : hygiène, vestiaire, chasse aux risques, recette, découpe, contrôle et conformité, nettoyage. Leur contenu est standard, mais évolutif et personnalisable en fonction des besoins. La plupart durent entre dix et vingt minutes.

« Nous avons reçu une nouvelle version de l'outil en octobre 2019, et nous devons maintenant le déployer. Ceci auprès de l'ensemble de nos salariés. Nous avons deux équipements à



disposition. Leur mise en œuvre nécessite de disposer d'une salle assez grande pour permettre à l'utilisateur de se déplacer en sécurité, et le temps d'utilisation est limité.» Pour Julie Piérard, la réalité virtuelle n'a donc pas vocation à remplacer les formes traditionnelles de formation et les mises en situation réelles dans l'entreprise (poste en binôme par exemple). Il s'agit plutôt de compléter l'existant, ou d'illustrer un contenu de manière plus dynamique. « Les formations semblent parfois trop théoriques, et cet outil peut être un moyen pour certains apprenants d'être davantage marqués par les messages diffusés. Il peut aussi être utilisé pour la découverte de nos métiers dans le cadre d'une opération de job-dating, ou à l'occasion d'une journée portes ouvertes de l'entreprise. »

Développer des partenariats

Le projet Agrovirtuose ne représente qu'un des aspects de la stratégie de formation de Lactinov, qui prévoit un budget annuel de près de 4 % de sa masse salariale brute cette année. La coopérative s'appuie également sur l'apprentissage permettant de former des jeunes de niveau Bac+2, Bac+3 voire ingénieur, avant de les embaucher. « Nous cherchons à développer des partenariats avec des écoles dans l'objectif de capter davantage de candidats à l'apprentissage ou à l'issue de leur formation », précise Julie Piérard. ■

- 125 personnes devraient utiliser l'outil cette année
- Budget de 4 % de la masse salariale brute consacré à la formation



Témoignage



www.sylla.fr

■ Activité

production et commercialisation de vins en AOP Ventoux et Lubéron et IGP Vaucluse

■ 113 viticulteurs

■ 1 000 ha de vignes

■ 50 à 55 000 hl de vins

■ 14 collaborateurs

■ 6 M€ de chiffre d'affaires

Geneviève Robert

Directrice

« Accompagner les candidats à la production viticole en fonction de leurs besoins. »

L'une des préoccupations permanentes de la coopérative Sylla est de maintenir une superficie de vignes suffisante, afin d'approvisionner en raisins son outil de transformation et de satisfaire ses clients. « Pour cela, nous avons créé en 2014 une filiale agricole, la SAS Vignobles Sylla, afin de replanter des vignes sur des terres en friches grâce à un actionnariat basé sur le financement participatif, et de reprendre des exploitations sans successeur », indique la directrice Geneviève Robert.

De plus, sollicitée par l'Esat (Établissement et Service d'Aide par le Travail) Coallia-Tourville à Caseneuve pour les aider à planter des vignes sur cinq hectares de parcelles nues, Sylla a accepté d'accompagner le projet gratuitement. Entre 2016 et 2018, la coopérative a mis à la disposition du personnel, des compétences et des conseils, pour aboutir en 2019 à la première récolte de raisins de l'Esat. « Nous avons un accord moral avec eux jusqu'à ce qu'ils deviennent officiellement adhérents de la cave en 2019. Ce nouvel apporteur est une façon de diversifier nos coopérateurs et de consolider notre collecte de raisins. »

La formation sous différentes formes

Pour l'Esat, les cinq hectares de vignes sont synonymes d'un revenu complémentaire, même si dans un premier temps, l'investissement réalisé doit être amorti. Le but premier de la structure reste toutefois de permettre à des handicapés de travailler. « Le chef d'exploitation allie des compétences viticoles et éducatives : il est très motivé. La difficulté est la disponibilité de sa main-d'œuvre face à une activité très saisonnière. Il doit parfois faire appel à une aide extérieure, et nous l'accompagnons aussi à ce niveau. Cet Esat est connu dans la région et notre partenariat



est positif en termes d'image.» Le rapprochement entre les deux structures a également permis à l'Esat de confier aux travailleurs handicapés des tâches au sein des exploitations viticoles adhérentes de Sylla.

La coopérative souhaite être à l'écoute de candidats à la production viticole, et contribuer à leur formation sous différentes formes. « La SAS Vignobles Sylla compte aujourd'hui 75 ha et l'objectif n'est pas qu'elle grossisse. Nous voulons que les parcelles reprises soient cultivées par des jeunes, et nous sommes prêts à les accompagner en fonction de leurs besoins. »

Être plus proactifs

Plusieurs stagiaires sont accueillis chaque année par la coopérative, ainsi qu'un apprenti au minimum. Sylla veut ainsi transmettre ses valeurs, son savoir-faire et ses compétences, mais elle aimerait aller plus loin dans sa relation avec les lycées agricoles. « Nous pourrions être plus proactifs et leur proposer des interventions de professionnels. Nous avons besoin de faire connaître la coopération agricole à ces jeunes en formation. Nous allons également réfléchir en 2020 à la manière de toucher le public des adultes en reconversion. » ■

■ Une dizaine de stagiaires et au moins un apprenti par an.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



ODD5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le cinquième objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Cet objectif concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations

et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Lutte contre les discriminations	5.1: mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
Participation et accès aux postes de direction	5.5: garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
Droit et accès aux ressources	5.a: entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
Technologies et autonomisation	5.b: renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
Politiques d'égalité	5.c: adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Les femmes représentent environ la moitié de la main-d'œuvre agricole totale dans les pays en développement. En France, elles représentent 32 % des actifs permanents agricoles et 47 % des effectifs des apprenants de l'enseignement agricole.

En tant qu'agricultrices et salariées agricoles, elles remplissent des rôles importants dans l'agriculture et dans le développement des économies rurales. La FAO note que lorsque les femmes peuvent accéder dans les mêmes conditions que les hommes aux ressources productives, aux services et aux opportunités économiques, la production agricole augmente de façon significative et l'on obtient des avantages sociaux et économiques immédiats et à long terme.

Les élus des coopératives doivent être représentatifs du sociétariat. Avec moins de 10 % de femmes élues au sein des conseils d'administration des coopératives, des efforts doivent être engagés pour les accompagner dans la prise de ces fonctions politiques. Un groupe de travail, les Elles de la Coop, réunit d'ailleurs des femmes administratrices pour réfléchir et promouvoir cette dynamique.

Comme toutes les entreprises, les coopératives de plus de 50 salariés sont par ailleurs tenues de s'assurer de l'égalité homme-femme au sein de l'entreprise: un échange annuel avec les partenaires sociaux, sur la base d'indicateurs, doit permettre la mise en place d'un plan d'action d'amélioration continue. ■



Témoignage



Caves de Rauzan
Rauzan, Gironde

www.cavederauzan.com

- **Activité**
production et commercialisation de vins
- **320** vignerons
- **3 750 ha** de vignes
- **200 000 hl**
- **46** salariés, dont 26 hommes et 20 femmes
- **28 M€** de chiffre d'affaires

Laure Durand

Responsable RSE

« Même sans obligation légale, nous avons envie de progresser sur l'égalité professionnelle. »

L'orientation vers un développement durable a été actée par le conseil d'administration des Caves de Rauzan en 2009. Déjà engagée dans les certifications ISO 9001 et ISO 14001, la coopérative a multiplié les initiatives (viticulture biologique, Agri Confiance®, HVE) jusqu'à décrocher en 2018 le label « Engagé RSE » au niveau exemplaire délivré par l'Afnor. « Depuis plusieurs années, nous nous efforçons de progresser de front sur les trois piliers du développement durable: économique, environnemental et social, indique Laure Durand, responsable RSE. Concernant le pilier social, nous avons intégré en 2017 un groupe de cinq entreprises de la filière vins et spiritueux dans le cadre d'une expérimentation menée par la Direccte¹ sur le thème de l'égalité professionnelle. En 2018, nous avons poursuivi ce travail individuellement toujours avec le soutien de la Direccte et d'une consultante. Nous avons la maturité et l'envie d'avancer sur ce sujet, même sans obligation légale car notre effectif est inférieur à cinquante salariés. »

Sensibiliser les salariés

Un groupe de cinq personnes composé du directeur, du secrétaire général, de la responsable RSE, de la responsable administrative et financière, et du délégué du personnel commence par suivre une formation. Puis un état des lieux est réalisé à partir de l'analyse des données sociales de l'entreprise: temps de formation, salaires, répartition des hommes et des femmes aux

¹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.



différents échelons, etc. Sur la base de ce « rapport de situation comparée », un plan d'action est élaboré avec des pistes d'amélioration, dont l'objectif est de supprimer les éventuelles inégalités au sein de l'entreprise.

Ce plan prévoit notamment de pérenniser l'existence du groupe « égalité professionnelle » avec une fréquence de rencontre de deux fois par an. Il prévoit aussi de sensibiliser les salariés sur le sujet, de vérifier l'équité entre hommes et femmes dans l'attribution des formations, et de produire chaque année un rapport de situation comparée. « Nous avons beaucoup communiqué sur la notion d'égalité professionnelle lors des entretiens individuels menés chaque année par le directeur et les responsables de service. Les salariés ont été informés de la démarche, et ont eu la possibilité d'exprimer leur ressenti et leurs attentes. Les réactions des équipes ont été positives: elles voient que l'entreprise prend en compte la dimension humaine. Cela crée du lien et contribue à donner du sens à leur travail. »

Réticence au changement

Selon Laure Durand, ce type de démarche est enrichissant et a des effets bénéfiques à l'intérieur de l'entreprise, mais aussi dans les relations entre l'entreprise et ses partenaires extérieurs (partage d'expérience, qualité des échanges). Les freins résident dans le temps à consacrer à la mise en place de nouvelles pratiques, dans une certaine réticence au changement au démarrage, ainsi que dans le délai nécessaire avant de constater des effets positifs. « La notion d'égalité professionnelle peut être difficile à palper. Nous écoutons les attentes, nous les traduisons, et nous tentons de répondre au mieux en structurant des priorités. Je pense que de nouvelles thématiques vont émerger au fur et à mesure et enrichir nos futurs plans d'action. » ■

- **5 personnes formées à la notion d'égalité professionnelle** entre hommes et femmes
- **43 000 € investis** dans le plan de développement de compétences des salariés en 2019



Témoignage



Coopérative de
la Vallée de la Siagne
et de la Vallée dorée
Pegomas,
Alpes-Maritimes

■ Activité

approvisionnement agricole,
magasins de libre-service, collecte
et transformation des fleurs et fruits
de bigaradiers

■ 800 adhérents

■ 45 collaborateurs

■ 11 M€ de chiffre d'affaires

Guillaume Gillet

Directeur

Serge Bernardi

Président

« La présence des femmes, y compris aux responsabilités, est très positive pour la coopérative. »

À l'arrivée de Guillaume Gillet à la direction il y a quinze ans, l'activité de la coopérative agricole de la Vallée de la Siagne et de la Vallée dorée dans les Alpes-Maritimes concernait uniquement l'approvisionnement de maraîchers, horticulteurs et viticulteurs. La collecte et la transformation des fleurs et fruits de bigaradiers (oranges amères) sous la marque Nérolium, n'a été intégrée qu'en 2018.

« En 2005, l'entreprise connaissait quelques difficultés et nous avons donc commencé par un état des lieux complet, à la fois sur le plan économique et sur le plan social, explique le directeur. Nous avons notamment étudié la pyramide des âges, ainsi que la présence des hommes et des femmes au sein du personnel. Nous avons constaté que les femmes étaient présentes uniquement dans les magasins de libre-service, et jamais à des postes de responsabilité. » Les dirigeants de la coopérative se fixent alors l'objectif de faire évoluer la situation, tout en conservant le personnel en place. Une vague de départs volontaires, suivie d'une vague de départs en retraite contribue à faire bouger les lignes par de nouveaux recrutements. « Nous avons reçu des candidatures féminines de qualité, et des opportunités se sont présentées grâce à la rencontre de personnes particulièrement motivées, indique Guillaume Gillet. Aujourd'hui, nos six magasins Gamm Vert comptent autant de responsables féminines que masculins. Pour les autres activités de la coopérative, plusieurs femmes ont pris des responsabilités: le service commercial est dirigé par une femme, ainsi que le service après-vente moto-culture et la pépinière. »



Une évolution assez naturelle

En parallèle, la représentation des femmes a également évolué au niveau du conseil d'administration de la coopérative. Président depuis plus de trente ans, Serge Bernardi a connu un conseil exclusivement masculin. Désormais, il compte douze hommes et sept femmes. « Cela s'est fait assez naturellement, raconte-t-il. J'avais constaté cette évolution vers davantage de parité au niveau du conseil de la caisse locale du Crédit Agricole dont je suis président, et dans le conseil municipal de ma commune. Ainsi, depuis une dizaine d'années, je me suis efforcé de faire entrer des femmes au conseil de la coopérative à chaque départ d'administrateur. Nous avons toujours trouvé des volontaires et cela a été très bien accepté. Nous avons fait au mieux malgré certaines contraintes liées aux trois fusions que nous avons connues en dix ans, dont la dernière en date avec la coopérative Le Progrès dans le Var. »

D'après le président, cette diversité est très positive pour la coopérative, ce qu'il constate aussi dans ses autres mandats d'élu. « Les administratrices sont assidues et travailleuses. Elles sont à l'écoute, ont l'esprit ouvert et le sens de l'intérêt collectif. Elles apportent parfois une autre façon d'aborder les sujets. »

Des apports complémentaires

Guillaume Gillet constate lui aussi que la présence des femmes au sein du personnel est importante dans la qualité des échanges. « Les relations entre les membres du personnel sont plus respectueuses. De plus, les apports des hommes et des femmes sont complémentaires dans la construction des projets, et cela rend notre fonctionnement plus opérationnel. » Les deux dirigeants reconnaissent toutefois une limite réelle aux postes exigeant de la force physique. Toutes les manipulations ne peuvent être mécanisées et il est difficile selon eux de demander à une femme de porter une charge de plus de quinze kilos.

Parmi ses nombreux projets, la coopérative a prévu d'avancer plus largement en matière de RSE. « C'est une nécessité et une évidence, conclut Guillaume Gillet. Cela nous tient à cœur mais ce n'est pas facile pour une coopérative comme la nôtre d'engager un tel chantier. Cela demande du temps et des moyens. » ■

- 12 hommes et 7 femmes au sein du conseil d'administration
- 50 % de femmes dans les effectifs de la coopérative
- 50 % de femmes parmi les 6 responsables de magasins
- 3 femmes responsables de service

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



ODD 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre

de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Qualité de l'eau	6.3: améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
Gestion durable des ressources en eau	6.4: augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
Gestion intégrée des ressources	6.5: mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
Protection et restauration des écosystèmes	6.6: D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
Gestion collective de l'eau	6.b: Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

L'un des plus grands défis planétaires pour la chaîne alimentaire est de parvenir à accroître la production alimentaire en utilisant moins d'eau.

Les enjeux liés à cette utilisation optimisée de l'eau sont multiples pour les coopératives agricoles, qui doivent également garantir sa qualité. Pour une gestion efficace de la ressource en eau, une approche collective et territoriale, à laquelle les coopératives agricoles peuvent pleinement contribuer, est nécessaire.

D'une part, cet objectif d'une utilisation de l'eau plus efficace, plus productive et plus respectueuse de l'environnement demande aux coopératives de développer de nouvelles solutions technologiques quant à la transformation des produits, mais également de nouvelles filières. D'autre part, les coopératives peuvent accompagner leurs adhérents dans la sélection de variétés pouvant résister au stress hydrique et dans la mise en place de pratiques agricoles permettant une gestion durable des ressources en eau. ■



Témoignage



Le Temps des Sages
Cabrières-d'Aigues,
Vaucluse

www.letempsdessages.com

■ Activité

production et commercialisation
de vins du Lubéron (AOC, IGP)

- 36 vigneronnes
- 350 ha de vignes
- 14 600 hl
- 4 collaborateurs
- 2,5 M€ de chiffre d'affaires

Olivier Lambert

Directeur

« Éviter les résidus de pesticides dans l'eau et optimiser l'irrigation »

Au cœur du massif du Lubéron, la cave coopérative Le Temps des Sages s'investit depuis plusieurs années dans une gestion durable des ressources en eau, à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif. En 2015, elle installe pour ses adhérents une aire collective de remplissage et de lavage des pulvérisateurs. Les eaux de nettoyage sont récupérées et stockées avant d'être envoyées dans des Phytobacs. Il s'agit de quatre bacs en béton, étanches, d'une surface de 15 m² chacun. Ils contiennent des graviers, de la terre, de la paille et des micro-organismes capables de dégrader en grande partie les molécules phytosanitaires. Ils sont recouverts d'une coque en plexiglas pour faciliter l'évaporation de l'eau. Le substrat des Phytobacs est utilisé pendant une dizaine d'années, avant d'être traité dans une filière spécialisée.

« Cette aire de lavage a bénéficié d'aides de l'Agence de l'eau à hauteur de 85 % pour un investissement de 130 000 euros, précise Olivier Lambert, directeur de la cave. Nous avons travaillé en collaboration avec la commune qui a mis un terrain à notre disposition. Nous sommes la deuxième entreprise de Cabrières-d'Aigues, et c'est aussi en concertation avec ses représentants que nous nous efforçons de réduire la pollution par les résidus de produits phytosanitaires. Nous devons justifier nos pratiques vis-à-vis des habitants et de nos clients, en particulier si nous voulons développer la vente directe. »

Zéro herbicide

En 2017, un GIEE est créé autour de six vigneronnes volontaires pour limiter le recours aux intrants chimiques. Il vise notamment à remplacer les herbicides par le désherbage mécanique, à abandonner les produits les plus dangereux (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques, dits CMR) pour préserver la santé des utilisateurs, ainsi qu'à améliorer la gestion quantitative de



l'eau. « Deux vigneronnes sont équipées et pratiquent déjà un désherbage 100 % mécanique, dont un proposant aussi des prestations. Nous visons zéro herbicide et le retrait du glyphosate devrait accélérer cette transition. Par ailleurs, nous testons des programmes sans CMR et nous développons l'utilisation des produits de biocontrôle. Ce sont notamment de bons compléments en début et en fin de campagne, mais ils seront sans doute insuffisants les années à forte pression. »

En partenariat avec la CAPL (Coopérative Agricole Provence Languedoc), deux stations météo automatiques ont été installées dans le vignoble, dont les données alimentent des modèles de prévision pour le mildiou, l'oïdium et le ver de la grappe, afin de traiter à bon escient. Ces stations ont également pour vocation d'optimiser l'usage de l'irrigation en plein essor.

Anticiper les stress hydriques

« Les vigneronnes s'équipent de plus en plus pour irriguer car les sécheresses récurrentes pénalisent la production. Depuis trois ans, les installations de goutte-à-goutte sont systématiques dans les nouvelles plantations. Certains produisent aussi du raisin de table mais le pilotage de l'irrigation en vigne de cuve est très différent. De plus, nous devons peut-être faire face à des restrictions dans le futur. C'est pourquoi nous souhaitons élaborer des recomman-

datations adaptées. » Pour la troisième année, les mesures réalisées par les stations météo sont traitées par un logiciel générant des préconisations d'arrosage. Il prend en compte les pratiques culturales ainsi que l'objectif de rendement, et anticipe les stress hydriques. Trois parcelles aux besoins variés (IGP, AOC entrée de gamme ou haut de gamme) sont suivies pour vérifier la pertinence de cet outil d'aide à la décision. « Il s'agit d'une solution simple et peu coûteuse car notre objectif à terme est de la généraliser, annonce Olivier Lambert. Cette bonne gestion de l'eau fait partie de la démarche de certification environnementale dans laquelle nous sommes engagés. » ■

- 17 exploitations représentant 70 % du volume de la cave en cours de **certification HVE** (niveau 3) pour 2020
- **Mise en place du logiciel « Mes parcelles »** pour enregistrer et mesurer l'évolution de l'usage des pesticides et produits de biocontrôle

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



ODD7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le septième ODD est au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité,

la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Accès à l'énergie	7.1: garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Énergies renouvelables	7.2: accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
Efficacité énergétique	7.3: multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

L'agriculture et l'agroalimentaire sont fortement tributaires des énergies fossiles, puisqu'elles consomment environ 30 pour cent de l'énergie disponible dans le monde et produisent plus de 20 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le secteur a engagé sa transition pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et se tourne vers des sources d'énergies renouvelables. Ce défi a également pour objectif de limiter son impact sur le changement climatique, tout en garantissant la sécurité alimentaire.

Les coopératives peuvent répondre à cet enjeu de différentes façons:

- en déployant des démarches d'efficacité énergétique pour réduire l'utilisation d'énergie dans leurs processus, tant sur les exploitations que dans les unités de transformation;
- en favorisant la mise en place d'outils collectifs de production d'énergies renouvelables: méthaniseurs, panneaux photovoltaïques... ■



Témoignage



Novial
(groupe **NORIAP**)
Noyelles-sur-Escaut,
Nord

www.noriap.com

■ Activité

fabrication et commercialisation
d'aliments pour le bétail

■ **4 000** clients éleveurs (Hauts-de-France
et Normandie)

■ **320 000** tonnes d'aliments

■ **185** collaborateurs

■ **100 M€** de chiffre d'affaires

Mathilde Dubocage

Responsable relation filières
et responsabilité sociétale

« Mobiliser l'ensemble des équipes en faveur des économies d'énergie »

Novial, filiale de fabrication d'aliments pour le bétail du groupe Noriap, s'est engagée de manière volontaire dans la certification ISO 50001 relative à l'amélioration de la performance énergétique de son organisation. Cela suite à l'impulsion donnée par la loi de transition énergétique adoptée en 2015, dont l'objectif est de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de la France, et de développer les énergies renouvelables. « Nous avons choisi la démarche ISO 50001 car elle comprend un plan de progrès, contrairement à un simple audit énergétique, explique Mathilde Dubocage, responsable relation filières et responsabilité sociétale. Notre objectif était aussi d'aboutir à une certification afin de pouvoir communiquer sur cette thématique. »

L'industrie de l'alimentation animale est énergivore. Outre la fabrication de 320 000 tonnes sur cinq sites, le transport des aliments chez plus de 4 000 éleveurs répartis majoritairement dans les régions Hauts de France et Normandie, à une distance moyenne de cent kilomètres des sites de production, est gourmand en carburant. Novial utilise une flotte propre composée de vingt ensembles routiers, ainsi qu'une dizaine de camions loués à l'année.

Formations à l'écoconduite

L'audit initial de l'activité de Novial a permis de mesurer l'ensemble des consommations liées aux usines et à la logistique, d'identifier les points les plus énergivores, de définir des indicateurs, et de mettre en place un plan d'action sur trois ans. L'objectif fixé était de réduire la facture de 3 % toutes énergies confondues, au niveau de l'activité industrielle, du transport, et jusque dans les bureaux. Des compteurs électriques, gaz et vapeur ont été installés sur les sites du périmètre ISO 50001, et



le pilotage des outils industriels a été optimisé grâce à un accompagnement spécialisé (logiciel Beegreen de Green-Flex). « Au niveau industriel, il sera difficile d'aller beaucoup plus loin sur la réduction des consommations. Une marge de productivité modérée existe dans la conduite d'un management de la production ciblé, par exemple, suivant les produits. »

Du côté du transport, tous les chauffeurs ont suivi une formation à l'écoconduite et leurs comportements en matière de consommation, d'accélération et de freinage sont analysés à la fois via un système de navigation embarquée, et par un relevé régulier des données des camions. Ces informations donnent lieu à un entretien avec le chauffeur. « Nous avons dû veiller à ce que cela ne soit pas perçu comme une surveillance mal placée, souligne Mathilde Dubocage. Pour contourner cette difficulté, nous avons mis en place des challenges collectifs entre les chauffeurs. Notre volonté est que l'ensemble du personnel entre dans la dynamique de l'économie d'énergie. Il est assez facile de sensibiliser les gens sur ce sujet car nous recevons tous des factures à la maison, nous sommes tous concernés. Nous mettons régulièrement en place des jeux de façon à ce que chacun s'implique. Cela présente aussi l'avantage de créer du lien dans les équipes. »

Matières premières d'origine locale

La consommation moyenne de carburant est passée en trois ans de 42 litres à 38 litres pour cent kilomètres, et plus globalement, l'objectif de réduction de 3 % de la consommation d'énergie a été atteint. « Nous allons continuer à renouveler notre parc de camions vers des véhicules plus économes. Nous devons aussi poursuivre nos efforts sur l'organisation des tournées de livraison afin d'économiser des kilomètres. Toutefois, cela n'est pas évident en raison de la segmentation de l'offre liée à la multiplication des cahiers des charges. »

Au-delà de la certification ISO 50001, Novial agit aussi sur d'autres leviers dans le cadre d'une démarche plus globale de RSE. Ainsi l'entreprise dispose depuis 2014 du label « Origine France garantie » et elle est signataire de la charte Duralim (engagements pour une alimentation durable des animaux d'élevage). Aujourd'hui, 80 % des matières premières utilisées par Novial sont d'origine française voire régionale. ■

- **Réduction de 3 %** en 3 ans
de la **consommation énergétique**
- **Réduction de 4 litres aux 100 km** de
la consommation moyenne de **carburant**
des camions

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Ce huitième objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée

d'une montée en compétences sur les emplois "durables". L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Productivité économique	8.2: parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
Utilisation efficiente des ressources	8.4: améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
Plein emploi et travail décent	8.5: parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Droits & sécurité au travail	8.8: défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
Tourisme durable	8.9: élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

L'agroalimentaire constitue le premier secteur industriel français aussi bien en termes de chiffre d'affaires que d'emplois. 15 040 industries agroalimentaires emploient 461 544 salariés pour un chiffre d'affaires de 213Md€. Les coopératives, qui représentent 40 % de l'activité agroalimentaire en France, sont des entreprises de main-d'œuvre qui offrent une très grande variété de postes et de parcours d'intégration professionnelle et sont animées du souci d'améliorer les conditions de travail et d'emploi de leurs collaborateurs. Principale source d'emplois non délocalisables, les coopératives agricoles sont des acteurs majeurs du développement durable de l'activité dans les zones rurales, où se situent 74 % de leurs sièges sociaux.

Pour faire face aux difficultés que rencontre le secteur agroalimentaire français en matière de recrutement, les coopératives agricoles s'emploient à mettre en lumière l'attractivité de leurs métiers. Elles doivent communiquer largement pour faire connaître auprès de la population, notamment les plus jeunes, les nombreuses opportunités d'emplois présentes dans le secteur agroalimentaire et agricole et ainsi attirer les talents. Un travail partenarial avec l'enseignement agricole pour faire valoir le caractère différenciant des coopératives est amené à se développer à court terme. ■



Témoignage



Primeurs de la Crau
Saint-Martin-de-Crau,
Bouches-du-Rhône

www.rougeline.com

■ Activité

production de tomates sous serre commercialisées par Les Paysans de Rougeline (groupement de 6 OP)

■ 10 producteurs

■ 25 ha de serres

■ 11 500 tonnes de tomates

■ 20 salariés

■ 13 M€ de chiffre d'affaires

Thierry Malécot

Directeur

« Avec l'écoserre®, nous réduisons la consommation d'intrants pour produire des tomates. »

Sur les 25 hectares de serres en verre de la coopérative Primeurs de la Crau, 70 % sont des écoserres®. Il s'agit d'équipements récents et performants permettant de minimiser les ressources nécessaires à la production des tomates de marque Rougeline. « Ces serres complètement fermées, et en surpression, protègent les cultures contre les maladies du sol et des parties aériennes, explique Thierry Malécot, directeur de l'Organisation de Producteurs (OP). Via l'utilisation d'auxiliaires de cultures créant un écosystème favorable, nous sommes capables de nous affranchir des traitements chimiques. » C'est ainsi que Les Paysans de Rougeline ont pu mettre en place en 2017 un cahier des charges « zéro résidu de pesticide » pour répondre à la demande des consommateurs.

L'écoserre® vise aussi à réduire l'utilisation de l'eau et des engrais. Les plantes reçoivent une solution nutritive avec un système de goutte à goutte alimenté par un forage. L'eau non utilisée par la culture est récupérée dans des bassins afin d'être recyclée. Elle est désinfectée à l'aide d'un traitement aux rayons ultra-violet, et sa composition en éléments fertilisants résiduels est analysée. Cette eau retourne alors dans le circuit d'arrosage avec le complément en engrais nécessaire.

Des solutions à trouver pour l'énergie

La ressource la plus difficile à optimiser est l'énergie utilisée pour le chauffage dans le but de produire des tomates toute l'année. Les Paysans de Rougeline s'efforcent d'être économes et de privilégier les énergies alternatives, renouvelables ou fatales (chaleur perdue). Les producteurs des Primeurs de la Crau ont mis en place une solution partiellement satisfaisante. « Chaque



exploitation a créé, pour le compte d'EDF, une centrale de production électrique à partir de gaz naturel. Cela évite de gaspiller la chaleur produite lors de cette transformation. Les calories sont stockées dans des réservoirs d'eau dans le but de chauffer les serres. »

La coopérative a conscience qu'elle doit aller plus loin à l'avenir dans la recherche d'énergie verte afin de s'affranchir de cette consommation de gaz naturel. Elle a testé une chaudière à bois mais l'absence d'approvisionnement en combustible suffisant à proximité ne permet pas de généraliser cette option. Pour utiliser des panneaux photovoltaïques, il faudrait développer une surface dix fois supérieure à celle des serres, ce qui n'est pas réaliste. Quant à la production de biogaz à partir de la méthanisation, elle est peu porteuse dans le contexte régional. « Nous cherchons des solutions. Nous avons par exemple un projet de création de serres permettant de récupérer la chaleur de l'incinérateur de déchets de Fos-sur-Mer à trente kilomètres. Mais il n'est pas certain qu'un tel projet puisse être accepté par la société civile. »

Déchets triés et recyclés

Outre l'économie d'intrants (eau, fertilisants, pesticides, énergie), le concept d'écoserre® prévoit aussi une bonne gestion des déchets à la fin du cycle de production. Ficelles, éléments métalliques, végétaux, laine de roche, plastique: tous les matériaux sont triés dans l'objectif d'être traités ou recyclés. « L'écoserre® s'inscrit dans notre démarche de RSE, conclut Thierry Malécot. C'est très motivant à la fois pour les chefs d'entreprise et les salariés. Ces derniers apprécient notamment l'environnement sans pesticide. Nous nous efforçons aussi d'améliorer leurs conditions de travail dans les serres, avec des chariots électriques pour travailler à la bonne hauteur par exemple. La dynamique collective des Paysans de Rougeline est un moteur extraordinaire pour persévérer dans le métier et pérenniser les exploitations. » ■

■ **Consommation d'eau réduite de 30 %**
et consommation **d'engrais réduite de 50 %**
(source producteurs)

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



ODD9

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le neuvième objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique

et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Industrialisation socio-économiquement durable	9.2: promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
Modernisation et durabilité des filières industrielles	9.4: moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
Appui aux pays en développement	9.a: faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Premier secteur industriel français, l'agroalimentaire, dont les coopératives, doit mettre en place une infrastructure résiliente, développer une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Les coopératives ont un rôle clé dans le développement de filières agroalimentaires durables. Elles doivent moderniser leurs infrastructures et adapter leurs outils industriels afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle

des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement. Un des leviers principaux d'action est de renforcer les synergies entre le monde de la recherche et de l'enseignement et les besoins des entreprises.

Souvent premier employeur privé dans les zones rurales, les coopératives jouent un rôle prépondérant dans la mise en place d'une infrastructure résiliente dans ces territoires. ■



Témoignage



SCARA
Arcis-sur-Aube (Aube)

www.scara.fr

■ Activité

collecte et commercialisation de céréales et oléoprotéagineux, services et approvisionnement

■ **646** adhérents

■ **60 000** ha

■ **224 000** tonnes collectées dont 63 % en contrats filières

■ **60** collaborateurs

■ **70,20 M€** de chiffre d'affaires

Philippe Michonneau

Responsable agronomie, innovation et services

« S'appuyer sur l'innovation pour généraliser la Haute Valeur Environnementale »

La coopérative Scara a décidé de miser sur l'innovation avec trois objectifs: création de valeur, différenciation et développement durable, pour répondre aux demandes de ses clients. Dès 1990, l'entreprise avait intégré dans son plan stratégique la volonté de travailler en contrats de filières. Puis à partir de 2008, suite au Grenelle de l'Environnement, les cahiers des charges se sont progressivement enrichis d'exigences nouvelles. « Nous répondons aujourd'hui à 25 cahiers des charges ou référentiels différents visant notamment à améliorer la qualité des produits, réduire l'usage des intrants et garantir le revenu des agriculteurs », résume Philippe Michonneau, responsable agronomie, innovation et services. Quand l'homme est recruté en 2010 par la Scara, son profil scientifique de docteur en physiologie végétale a vocation à renforcer l'activité R&D de la coopérative. La même année est publié le premier rapport « développement durable » en lien avec la mise en place de la démarche RSE (ISO 26000), et la Scara enchaîne en 2011 en mettant en place le volet vert d'Agri Confiance® (équivalent au niveau 2 de la certification environnementale). « Notre objectif est d'emmener le plus grand nombre d'agriculteurs vers le niveau 3 de la certification environnementale labellisée HVE. »

Le projet Xylem pour une agriculture de précision

Pour cela, le service R&D travaille sur six thématiques. La première est l'amélioration génétique des blés panifiables en partenariat avec Limagrain pour concilier les critères agronomiques et industriels: les nouvelles variétés doivent avoir des teneurs optimales en amidon et protéines, mais aussi être tolérantes aux maladies pour consommer moins de fongicides, et mieux valoriser l'azote. La Scara travaille aussi sur l'optimisation



du fonctionnement physiologique des plantes à l'aide des oligoéléments (fer, manganèse), ainsi que sur l'interaction entre les plantes et le sol (étude de la rhizosphère et des mycorhizes). Le quatrième thème est l'agriculture de précision. « Nous travaillons beaucoup sur la fertilisation. Dans le cadre d'un projet baptisé Xylem, nous avons mis au point une méthode d'extraction et d'analyse de la sève des plantes dans le but de piloter les apports. Elle permet d'économiser 10 à 30 unités d'azote. Dans la deuxième phase du projet, nous associons des mesures de biomasse pour proposer des cartographies d'apports modulés pour l'azote, mais aussi pour le phosphore et les oligoéléments. »

Les deux dernières thématiques concernent la collecte des données parcellaires, afin d'assurer la traçabilité, mais aussi l'évaluation des progrès et leur valorisation. L'analyse des données via l'outil Systerre d'Arvalis notamment permet de calculer les Indices de Fréquence de Traitement (IFT), la balance azotée globale, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la performance nourricière des exploitations. « Il est possible par exemple de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre d'une parcelle de blé en ajustant l'itinéraire technique. »

Expertise reconnue

Pour mener ces travaux, le service R&D de la Scara compte six personnes ayant des compétences en agronomie, mais aussi en mathématiques et informatique. « Ce sont des recherches au long cours nécessitant des budgets et du temps pour l'expérimentation. Nous testons à grande échelle dans les quinze exploitations du Club Scara Innovation, et nous commençons à aboutir à des conseils concrets. Il faut ensuite beaucoup de pédagogie pour que le changement s'applique chez les agriculteurs et les techniciens. »

La coopérative est aujourd'hui reconnue pour son expertise, à la fois du côté des fournisseurs pour lesquels elle réalise des prestations de services, et du côté des clients avec qui elle développe des cahiers des charges innovants. Outre un service R&D à la pointe, elle construit aussi une filière bio avec une vingtaine d'adhérents à ce jour, et a démarré en 2019 l'unité de méthanisation Biogaz d'Arcis (production de gaz vert et apport de matière organique via le digestat). ■

■ **72 % des exploitations en démarche HVE** ont une balance azotée moyenne entre 40 et 60 unités/ha, voire inférieure à 40 unités/ha

■ **56 % d'exploitations labellisées** Agri Confiance® – Volet vert

■ **40 exploitations certifiées HVE** en 2020



Témoignage



Tereos
Moussy-le-Vieux,
Seine-et-Marne

www.tereos.com

■ Activité

production de matières premières agricoles, transformation industrielle (sucrierie, distillerie, amidonnerie, déshydratation)

■ **18 000** agriculteurs partenaires

■ **47** sites industriels

■ **26 000** collaborateurs

■ **4,4 Md€** de chiffre d'affaires

Vincent Batteux

Directeur du site
de Connantre (Marne)

Margaux De Galzain

Responsable environnement
et fertirrigation

« Nous réduisons les prélèvements dans la nappe grâce au recyclage de l'eau des betteraves. »

Via sa démarche RSE, le groupe Tereos entend contribuer à sept ODD parmi les 17 définis par les Nations Unies, en particulier l'ODD 9 visant à développer une industrialisation durable. L'entreprise est en effet le troisième groupe sucrier mondial avec 47 sites industriels. « Nous sommes de gros consommateurs d'eau, reconnaît Vincent Batteux, directeur du site de Connantre dans la Marne. Nous en avons besoin d'une part pour laver les betteraves; d'autre part pour alimenter les chaudières à vapeur permettant l'extraction du sucre. » Depuis longtemps, les eaux de lavage des betteraves sont décantées dans des bassins à terre pour être réutilisées notamment au lavoir.

Un nouvel aménagement réalisé en 2019 permet désormais de réemployer également l'eau extraite des betteraves, à savoir 80 % de leur poids. Un ancien bassin à écumes d'une capacité de 150 000 m³ a été remis à neuf. Il permet le stockage de l'eau évaporée du jus de betterave sucré lors du process d'extraction. « L'objectif est d'être autonome en eau pendant la campagne betteravière d'hiver, et aussi que le bassin soit rempli à l'issue de cette période afin d'alimenter l'usine le reste de l'année, explique Margaux De Galzain, responsable environnement et fertirrigation du site. Cette eau d'évaporation est entièrement dédiée aux besoins de l'usine en vapeur, eau de refroidissement et de lavage. »

Fertirrigation possible sur 13 000 ha

Malgré la présence de ces bassins, la capacité de stockage de l'eau sur le site de Connantre reste insuffisante. « Il y a un compromis à trouver, car du point de vue économique, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des capacités surdimensionnées et non employées, souligne Vincent Batteux. La réhabilitation réalisée



en 2019 a coûté 1,6 million d'euros dont 600 000 euros ont été subventionnés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cette aide a été déterminante car elle permet d'envisager un retour sur investissement de deux ans et demi plutôt que quatre ans. »

Le surplus d'eau de lavage est donc en partie épandu sur les champs alentour au cours de l'automne et l'hiver (eau terreuse), et utilisé en fertirrigation au printemps et en été sur des cultures de luzerne et pomme de terre (eau claire). « Avec 110 km de canalisations enterrées, nous pouvons distribuer de l'eau à nos adhérents sur 13 000 ha autour de l'usine, indique Margaux De Galzain. Cela représente un service important pour nos adhérents. »

100 % d'autonomie à terme ?

Avant l'aménagement du bassin d'évaporation en 2019, l'usine de Connantre pompait environ 300 000 m³ d'eau par an. Fin mai 2020, la consommation avait baissé de 50 % et l'objectif est de descendre à terme à 50 000 m³ pompés par forage. Cette réduction permettra des économies une fois l'équipement amorti, et bien sûr, elle est positive en termes d'impact environnemental et d'image pour l'entreprise.

« Au-delà, atteindre 100 % d'autonomie en eau est réalisable... sur le papier ! estime Vincent Batteux. Mais cela est difficilement atteignable en réalité. Car nous ne maîtrisons pas totalement le volume de betteraves traitées chaque année, et l'activité de l'usine en fonction de la demande de nos clients. » Toutefois, un nouveau lavoir est à l'ordre du jour pour 2021 (à activité constante), ainsi qu'un nouveau bassin de stockage des eaux de lavage. La part d'eau utilisée en fertirrigation au printemps et en été pourra ainsi augmenter : une évolution utile dans un contexte de changement climatique avec des sécheresses plus fréquentes. ■

- **-50 % d'eau pompée** par forage en 2019-2020 soit 150 000 m³ économisés
- **Objectif à terme : 50 000 m³ pompés**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ODD10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Le dixième objectif appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Autonomisation et intégration	10.2: autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
Égalité des chances	10.3: assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Sur cet enjeu de réduction des inégalités, les coopératives ont un rôle essentiel à jouer en lien avec le premier principe coopératif, adhésion libre et ouverte à tous, ainsi qu'avec le septième principe d'engagement vers la communauté. Cet enjeu s'illustre également au travers des règles de fonctionnement des coopératives toujours basées sur les fondamentaux de démocratie, d'équité et de pérennité. Ceux-ci peuvent se traduire de différentes façons au sein d'une coopérative:

- en offrant des dispositifs de rémunérations équitables à tous les associés coopérateurs;

- en offrant à tous, la possibilité de s'impliquer dans la gouvernance de l'entreprise;
- en accompagnant les agriculteurs coopérateurs pour accéder au foncier ou à l'installation. De nombreuses coopératives proposent de tels dispositifs pour que chacun puisse s'établir dans son activité;
- en proposant des emplois à toute personne indépendamment de son âge, son sexe, ses handicaps éventuels, sa race, son appartenance ethnique, ses origines, sa religion ou son statut économique ou autre et favoriser ainsi son intégration sociale, économique et politique. ■

10



Témoignage



Les Vignerons de Buzet
Buzet-sur-Baïse,
Lot-et-Garonne

www.nouslesvigneronsdebuzet.fr

■ Activité

production et commercialisation
de vins en AOC Buzet

■ 160 viticulteurs

■ 1 935 ha de vignes

■ 12 millions de bouteilles

■ 95 salariés

■ 26 M€ de chiffre d'affaires

Pierre Philippe

Directeur général

Stéphanie Bodoux

Responsable ressources humaines

« Notre politique de RSE apaise le climat social et renforce l'attractivité de l'entreprise. »

À l'arrivée de leur nouveau directeur en 2005, les Vignerons de Buzet se fixent pour objectif de construire un nouveau projet pour la coopérative. « Nous devons comme toutes les entreprises progresser sur la protection de l'environnement, et il fallait aussi nous différencier et définir notre identité », résume le directeur Pierre Philippe. « Car nous sommes une petite entreprise rurale installée sur une région viticole peu connue. » La coopérative s'engage alors dans un groupe de réflexion sur le développement durable et la RSE à l'échelle de la fédération régionale des coopératives de Nouvelle-Aquitaine. « Les questions environnementales s'appréhendent assez naturellement dans le secteur agricole. En revanche, nous avons peu réfléchi aux questions sociales et nous étions un peu pauvres dans les actes. » Une responsable des ressources humaines est alors recrutée, et la décision est prise de bâtir une politique de bien-être au travail, en s'appuyant notamment sur les labels d'État « égalité professionnelle » et « diversité » créés respectivement en 2004 et 2008. « Nous sommes une PME et les outils tels que les normes ou les labels sont utiles car ils donnent une marche à suivre pour structurer l'entreprise. »

Mixité des offres et parcours d'intégration

Un état des lieux est d'abord réalisé, notamment sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Dans un contexte de renouvellement générationnel important du personnel, l'accent est mis sur la mixité des offres d'emploi, et l'attention est portée à l'équilibre entre hommes et femmes au niveau de l'effectif. Un parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés est mis en place, ainsi que la possibilité de télétravail jusqu'à un jour par semaine pour faciliter la vie des jeunes parents habitant parfois à plus d'une heure de route.



La préoccupation du bien-être au travail passe aussi par l'investissement dans un robot palettiseur pour éviter la pénibilité, et par la création d'une salle de sport avec la présence d'un coach (deux fois 2 heures/semaine entre 12 heures et 14 heures). Vingt salariés l'utilisent régulièrement.

Concernant la diversité, une cellule d'écoute est mise en place comprenant quatre personnes volontaires et formées : la responsable RH ainsi que trois personnes du Comité Social et Économique (CSE). L'ensemble des salariés est sensibilisé à cette question et les cadres sont formés à la prévention des discriminations. « Pour éveiller les consciences sur la question de la diversité, nous participons également à l'opération Duo Day avec un Esat (Établissement et Service d'Aide par le Travail), indique Stéphanie Bodoux. Le temps d'une journée, des binômes sont créés entre dix salariés et travailleurs handicapés dans l'objectif de balayer les préjugés liés au handicap. »

Du personnel investi et motivé

Les Vignerons de Buzet ont été la première entreprise agricole à obtenir le double label « diversité » et « égalité professionnelle » en 2016, avec un renouvellement en 2018. « Ces labels, et notre politique RSE de manière générale, sont porteurs pour l'entreprise et contribuent à son attractivité, estime Pierre Philippe. La grande difficulté en milieu rural est de remplacer les cadres. Le recrutement n'est jamais complètement simple mais nous y arrivons. Par ailleurs, le climat social dans l'entreprise s'est amélioré en quinze ans, il est globalement apaisé. » « Un questionnaire réalisé en 2019 nous a permis de mesurer que le personnel est plutôt investi et motivé, ajoute Stéphanie Bodoux. Nous réalisons des entretiens individuels chaque année pour étudier notamment les formations nécessaires à l'épanouissement de chacun dans son poste. Nous restons en veille et nous continuerons à évoluer au fur et à mesure des besoins exprimés par les salariés. » ■

■ 18 salariés en CDI intégrés en un an :
9 hommes et 9 femmes

■ 10 binômes salariés – travailleurs handicapés
créés avec un Esat pour l'opération Duo Day

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'ils puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Accès au logement décent	11.1: assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
Préservation du patrimoine	11.4: renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
Développement territorial	11.a: favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
Politiques intégrées pour des territoires résilients	11.b: d'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Une grande partie de la population française habite en zone urbaine. L'expansion des villes met à rude épreuve les systèmes alimentaires. Les villes se sont implantées sur des terres fertiles et leurs développements participent à l'artificialisation des sols. À terme, cette dynamique pourrait remettre en cause l'autonomie alimentaire de la France, déjà mise à mal dans certaines filières.

Par la mise en place de différents dispositifs d'accompagnement, la coopérative agricole facilite l'installation et la surface agricole utile se trouve préservée.

Acteurs économiques de premier plan dans les zones rurales, 74 % des sièges sociaux des coopératives étant en zone rurale, les coopératives ont un rôle majeur dans le développement territorial. ■



Témoignage



Fermes de Figeac
Lacapelle Marival, Lot

www.fermesdefigeac.coop

■ Activité

approvisionnement agricole,
distribution de produits alimentaires
de proximité, énergies renouvelables

- 650 éleveurs
- 12 000 tonnes d'aliments
- 198 collaborateurs
- 40 M€ de chiffre d'affaires

Dominique Olivier

Directeur

« Nous sommes convaincus que la transition repose sur la coopération et le territoire. »

En vingt ans, la coopérative des Fermes de Figeac a connu une mutation radicale. Au début des années 2000, son activité reposait principalement sur la fabrication d'aliments pour le bétail. « Nous avons commencé par mettre en place la certification ISO 9001, raconte le directeur Dominique Olivier. Puis, la montée des attentes sociétales et environnementales nous a convaincus de poursuivre dans la voie du développement durable. Nous avons alors enchaîné avec les normes ISO 14001 puis ISO 26000. »

Petit à petit, les dirigeants de la coopérative prennent conscience des évolutions rapides auxquelles le monde agricole est soumis. « Les agriculteurs sont de plus en plus minoritaires au sein de la société, ce qui génère un risque de marginalisation. Nous avons eu l'intuition qu'il fallait recréer du lien et coopérer avec les acteurs du territoire sur des projets transversaux. »

En 2015, Dominique Olivier, très impliqué dans des mouvements associatifs locaux, prend la présidence d'un nouveau Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE). Il regroupe des entreprises (dont la coopérative), collectivités, associations et autres organisations (enseignement par exemple), dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets répondant aux besoins des citoyens du territoire, afin de renforcer l'attractivité de celui-ci. « Le PTCE Figeacteurs est un outil du "faire ensemble", notamment dans les domaines de l'emploi, l'alimentation locale et la transition écologique », résume le directeur.

L'énergie verte au cœur des métiers

Pour faciliter l'emploi et le quotidien des actifs, les projets concrétisés sont par exemple une crèche interentreprises, une conciergerie multiservices (repassage, couture, entretien voiture, services administratifs, etc.), un accueil pour favoriser l'installa-



tion des nouveaux arrivants (salariés et conjoints), ou encore une passerelle entre étudiants et entreprises.

Au sein du PTCE, la coopérative des Fermes de Figeac a un rôle à jouer notamment sur les volets alimentation locale et transition écologique. « La philosophie du pôle a progressivement percolé dans notre activité. Nos producteurs sont de plus en plus nombreux à faire de la transformation à la ferme, et nous avons créé des rayons de produits fermiers dans nos cinq magasins Gamm Vert. Pour compléter l'offre, nous avons aussi intégré des produits du commerce équitable de la SCOP Ethiquable installée à proximité dans le Gers. Aujourd'hui, les produits alimentaires représentent 59 % du chiffre d'affaires de nos magasins soit 5,6 millions d'euros. »

Du côté de la transition écologique, outre le développement de pratiques agronomiques plus vertueuses, la coopérative a animé dès 2008 des démarches innovantes basées sur la mutualisation des moyens via la création de sociétés détenues par les adhérents. C'est le cas par exemple pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, générant un revenu complémentaire pour les adhérents. Autre exemple: le développement du bois énergie avec l'installation de chaufferies-bois permettant la vente de chaleur dans le cadre de partenariats de longue durée. Enfin, les Fermes de Figeac accompagnent des groupes d'agriculteurs dans le montage de projets de méthanisation. « La production d'énergie verte sera au cœur de nos métiers à l'avenir », annonce le directeur.

Créer de la valeur et de l'emploi

Pour Dominique Olivier, l'ensemble de ces projets solidifie la coopérative tout en l'ancrant davantage dans son territoire, et en développant les services aux adhérents. Les nouvelles activités permettent de créer à la fois de la valeur et de l'emploi à territoire constant. Toutefois, la difficulté est selon lui, d'être capable de travailler sur le temps long. « Nous devons financer l'ingénierie des projets au démarrage, bien avant que leur concrétisation commence à générer de la valeur. Par exemple, nous investissons depuis quatre ans dans la méthanisation sans avoir produit un euro. C'est pourquoi nous avons eu recours à une levée de fonds d'un million d'euros via l'économie sociale et solidaire. » ■

- 198 collaborateurs contre 107 en 2011
- 59 % du chiffre d'affaires des 5 magasins réalisés avec des produits de proximité
- 435 installations photovoltaïques

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



ODD12 Établir des modes de consommation et de production durables

Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESSCRIPTIF DE LA CIBLE
10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production	12.1: mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
Gestion durable des ressources naturelles	12.2: parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Gaspillage alimentaire	12.3: réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
Gestion écologique des produits chimiques	12.4: d'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
Réduction des déchets	12.5: réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Responsabilité sociétale des entreprises	12.6: encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
Formation et information environnementales	12.8: faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
Moyens scientifiques et technologiques	12.a: aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Garantir des modes de consommation et de production durables est un enjeu essentiel pour tous les secteurs économiques, notamment au niveau de la chaîne alimentaire et donc pour les coopératives agricoles.

L'augmentation de la population mondiale s'accompagne de la raréfaction, de la détérioration des ressources naturelles et d'une urbanisation croissante. Dans un contexte de changement climatique il s'agit, *in fine*, de nourrir plus de personnes avec moins d'eau et de terres agricoles, tout en réduisant leur impact carbone. Dans ce contexte, des systèmes de production et de consommation plus durables

devront être déployés par les coopératives, acteurs essentiels des transitions environnementales dans la filière. Préserver la biodiversité, favoriser le bien-être animal, maîtriser le bilan de l'émission de gaz à effet de serre sont quelques exemples de dynamiques à renforcer.

Cela passe également par la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les coopératives, prolongement des exploitations agricoles, ont la possibilité de faire évoluer les pratiques aussi bien agricoles qu'industrielles pour réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire. ■


CAVAC
Biomatériaux**Groupe Cavac**
La Roche-sur-Yon,
Vendéewww.coop-cavac.fr**■ Activité**

coopérative multi-activités (productions végétales et animales, alimentation du bétail, approvisionnement et services aux agriculteurs, agroalimentaire)

■ 5 000 exploitations agricoles**■ 10 000** agriculteurs et agricultrices**■ 1 650** salariés**■ 996 M€** de chiffre d'affaires**Olivier Joreau**

Directeur général adjoint

« En nous diversifiant dans les biomatériaux, nous avons développé un métier complètement nouveau. »

En 2007, face aux faibles prix des céréales, la coopérative Cavac réfléchit à la possibilité de créer de nouvelles filières de production susceptibles d'apporter un revenu complémentaire aux agriculteurs. Elle s'intéresse notamment au marché des biomatériaux commençant à émerger. Le chanvre par exemple présente à la fois des propriétés technologiques intéressantes et des atouts agronomiques: c'est une bonne tête de rotation dont la culture ne nécessite aucun pesticide. « Cette nouvelle production constituait une opportunité de diversifier les rotations agricoles, tout en développant une filière de transformation et en maîtrisant la mise en marché des produits finis, explique le directeur général adjoint Olivier Joreau. Tout était à construire. »

Dès 2009, la Cavac se lance via l'investissement de 12 millions d'euros dans une usine consacrée au défibrage des pailles de chanvre et de lin, et à la transformation de ces fibres en matériaux d'isolation vendus sous la marque Biofib'. Des débouchés complémentaires sont également développés en direction de la papeterie et l'industrie automobile (matériaux intérieurs). Les coproduits (chénebotte notamment) sont valorisés en paillages et litières pour les jardineries.

Premières années difficiles

« Ce fut une décision courageuse du conseil d'administration car il s'agissait d'un métier complètement nouveau pour la coopérative. Il fallait être visionnaire, avoir beaucoup de conviction, et aussi posséder la capacité financière de concrétiser un tel projet. » Olivier Joreau ne cache pas que les premières années furent difficiles: « Il faut acquérir les compétences techniques et faire ses preuves quant à la qualité des produits; il faut aussi se



faire connaître et développer une activité commerciale là où les clients du bâtiment ne nous attendaient pas. » Certes, la tendance de fond et la demande du marché pour des produits plus écologiques sont là. Mais ces produits sont un peu plus chers que les isolants traditionnels. « Nous avons également dû nous investir dans la formation des artisans à l'utilisation de ces matériaux. Leur montrer que la manipulation est plus agréable car ils évitent l'inconfort à la pose, et que les performances techniques sont supérieures. »

Du côté des agriculteurs, les effets positifs des cultures de chanvre ou de lin doivent être analysés à l'échelle de la rotation, au niveau économique comme agronomique. Il ne suffit pas de comparer leur prix de vente au prix des graines de céréales. Ainsi, avec sa racine pivot, le chanvre contribue à structurer le sol. Il réduit la pression parasitaire et favorise le rendement de la culture suivante. Quant au lin, il est peu sensible aux ravageurs et facilite le désherbage des céréales.

Leader du marché

Avec plus d'un million de mètres carrés d'isolants vendus, la marque Biofib' est devenue en dix ans leader du marché français de l'isolation biosourcée. « Cela est positif pour

l'image de la coopérative, en particulier sur son territoire. Nous mettons ainsi en avant le rôle de l'agriculture dans l'innovation vers des solutions d'avenir vis-à-vis des enjeux environnementaux. La production agricole est à la fois une source de biomasse et un puits de carbone. »

En dix ans, la Cavac a par ailleurs développé ou racheté d'autres filières en réponse aux nouvelles attentes agricoles et sociétales: label Agri-Ethique, Bioporc, Biofournil, activité de compostage d'engrais organiques Fertil'Eveil, vente en ligne de produits alimentaires régionaux sur www.coopcorico.fr et référencement des producteurs proposant de la vente directe sur www.produitici.fr ■

- 150 producteurs de chanvre et 150 producteurs de lin pour 3 600 ha de cultures
- 14 M€ de chiffre d'affaires sur les 996 M€
- 50 salariés sur les 1 650 salariés

12

CONSUMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

Témoignage



Candia
(Groupe Sodiaal)
Paris, Ile-de-France

www.candia.fr

■ Activité

collecte, transformation et commercialisation de lait

■ **Près de 20000** producteurs

■ **1,1 milliard** de litres de lait

■ **1500** collaborateurs

■ **1,3 Md€** de chiffre d'affaires

Astrid Olleris

Chef produit laits valorisés

« Notre brique de lait éco-conçue répond à l'ensemble des préoccupations des consommateurs. »

Le groupe coopératif Sodiaal a lancé en 2019 sous sa marque Candia la première brique de lait UHT sans aluminium et sans suremballage plastique. C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail en étroite collaboration avec le fournisseur d'emballages SIG. Le lait est un produit à la fois fragile et riche en nutriments. Il ne contient aucun conservateur et l'emballage joue donc un rôle clé pour le protéger de la lumière, de l'oxygène, et pour conserver ses qualités nutritionnelles, sa couleur et son goût.

Du point de vue technique, la couche d'aluminium qui servait de barrière a été totalement supprimée grâce à une reformulation de la couche plastique déjà présente pour préserver les qualités du lait. Les plastiques d'origine fossile utilisés pour les couches d'étanchéité et pour le bouchon, sont progressivement remplacés par des polymères végétaux issus de déchets de bois. La nouvelle brique contient au final 25 % d'un mix de plastiques biosourcé et d'origine fossile; et 75 % de carton (inséré entre les deux couches de plastique) issu de forêts gérées durablement (certification FSC). La Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) est la même que pour une brique classique.

Trois points forts

« Sur la base de cette innovation technologique proposée par notre fournisseur, nous avons souhaité nous engager à fond, aller au bout de la démarche, indique Astrid Olleris, chef produit laits valorisés chez Candia. L'objectif était de répondre à l'ensemble des nouvelles préoccupations des consommateurs. »



Le lait conditionné dans la nouvelle brique est donc biologique et d'origine française. Il est vendu par six unités regroupées dans un pack en carton 100 % recyclé et recyclable, sur lequel le taux d'encre a été réduit à l'essentiel. « Nous avons travaillé sur un design rupturiste, très simple et épuré de façon à faire ressentir aux consommateurs que ce produit est plus vertueux. Et nous avons mis en avant sur le pack trois points forts sélectionnés. Le premier est "lait bio de coopérative", ce qui traduit pour nous la juste rémunération des producteurs. Le deuxième point fort est l'origine France associée à la laiterie de Campbon en Loire-Atlantique. Le troisième est la brique éco-conçue car la question de l'impact environnemental de l'emballage est une préoccupation montante. » Tout cela pour un prix de vente conseillé de 1,20 euro le litre. « Il est vrai que cela peut être un frein, mais il n'était pas question pour nous de dévaloriser ce produit résultant aussi du travail des producteurs de lait. Ce prix s'explique, il est cohérent et reste accessible si on le compare aux laits des grandes marques. Les distributeurs ont d'ailleurs été très réceptifs et toutes les enseignes ont référencé le produit. »

Un engagement renforcé pour la durabilité

La nouvelle brique de lait éco-conçue de Candia semble répondre aux attentes des acheteurs pour une consommation plus responsable, puisque le nombre de litres vendus fin 2019 était déjà bien au-delà des objectifs. Selon Astrid Olleris, ce produit a aussi vocation à « apporter la preuve réelle et sincère » de l'implication de la marque pour une production durable respectueuse de l'environnement. Candia a en effet prévu d'annoncer au cours de l'année 2020 des engagements renforcés en ce sens. « Aujourd'hui, la politique RSE de l'entreprise est intégrée au quotidien dans le travail d'innovation de l'équipe marketing. Ce lait en est la preuve. » ■

- **Plus de 800 000 litres vendus** en 2019
- **Brique composée** à 0 % d'aluminium, 25 % de plastique (dont biosourcé), 75 % de carton certifié FSC
- **Emballage pack zéro plastique**, en carton issu de matières recyclées

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle : via

le renforcement de la coopération internationale au travers notamment de l'opérationnalisation du fonds vert ; dans l'élaboration des politiques et planifications nationales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTION DE LA CIBLE
Résilience et adaptation	13.1 : renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
Éducation et capacité d'action	13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Le changement climatique pourrait offrir ici ou là quelques opportunités, mais son impact sera vraisemblablement globalement négatif sur les disponibilités alimentaires, notamment du fait de l'apparition plus fréquente des événements climatiques extrêmes, ou encore de nouvelles maladies ou ravageurs...

La chaîne alimentaire pourrait être l'une des premières victimes du changement climatique. D'un côté, le secteur est l'un des principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre avec 19 % du total des émissions à l'échelle nationale, et de l'autre, il fait partie des solutions

avec le déploiement de pratiques d'agriculture durable qui peuvent contribuer à résoudre le problème : captation du carbone, production d'énergies renouvelables et de produits biosourcés...

Les coopératives, par leur capacité à mettre en œuvre des projets collectifs sur les territoires, ont un rôle à jouer pour réduire les émissions du secteur en déployant de nouvelles pratiques agronomiques auprès de leurs adhérents, tout en développant des stratégies de bioéconomie et de production d'énergies renouvelables. ■



Témoignage

cérésia

Cérésia
Reims, Marne

www.ceresia.fr

■ Activité

collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture en céréales et vigne, conseils et services

■ 4 400 adhérents

■ 1,8 million de tonnes de céréales

■ 600 salariés

■ 600 M€ de chiffre d'affaires

Xavier Chaudron

Ingénieur chargé d'études

« Nous avons réduit notre facture énergétique à l'aide de la démarche ISO 50001. »

En raison de sa dimension, la coopérative Acolyance (désormais Cérésia) avait dès 2013 l'obligation réglementaire de réaliser un audit énergétique. Soucieuse de travailler sur cette question également pour des raisons économiques et environnementales, elle fait le choix de s'engager vers une certification ISO 50001 (obtenue en 2015). Ceci dans l'objectif de structurer sa démarche dans la durée et d'entrer dans une dynamique d'amélioration continue. La première étape a consisté à réaliser un état des lieux de la consommation énergétique pour chaque site de l'entreprise. « Nous nous sommes penchés sur les équipements représentant 80 % de la consommation énergétique, notamment les silos en raison des opérations de ventilation et de séchage, explique Xavier Chaudron, ingénieur en efficacité énergétique. Via les services de La Coopération Agricole, nous nous sommes formés au pilotage économe de ces outils. Des capteurs de température ont été installés pour un déclenchement automatique à bon escient des process. Certains moteurs ont été remplacés pour renforcer les performances, et la maintenance a elle aussi été améliorée. »

7500 m² de panneaux photovoltaïques

Dans les magasins et les bureaux, l'accent a été mis sur la sensibilisation du personnel via des réunions d'information, de l'affichage et des activités ludiques (mots croisés, concours photos). Des ampoules LED ont été installées, ainsi que des détecteurs de présence et des minuteries dans les couloirs et toilettes, et des thermostats pour le chauffage. Ces mesures ont permis par exemple d'économiser 15000 euros sur les cinq magasins.

Dans les deux stations de semences, les outils et process ont été adaptés, générant de leur côté une économie annuelle de 20000 euros. Par ailleurs, l'installation de 7500 m² de panneaux

photovoltaïques sur la toiture de l'une des stations, vise à couvrir une partie de la consommation et à injecter de l'électricité dans le réseau en dehors de l'activité saisonnière. À terme, cet équipement fournira 70 % des besoins en électricité du site de Reims, qui rassemble le siège de l'entreprise, un silo et une station de semences.

L'objectif fixé par Acolyance à l'horizon 2018 était une réduction de 10 % par rapport à l'année de référence 2013 de sa consommation énergétique. « Nous l'avons largement atteinte et cela correspond à une économie de 300000 euros sur l'exercice. Nous avons alors défini un nouvel objectif de -14 % par rapport à l'année de référence à l'horizon 2025. Toutefois, cet objectif doit désormais être revu en prenant en compte le périmètre de la nouvelle coopérative Cérésia suite à la fusion d'Acolyance avec Cerena. »



Neutralité carbone en 2025

D'après Xavier Chaudron, les salariés se sont fortement impliqués dans la démarche de sobriété énergétique. « Ils jouent le jeu, se montrent intéressés voire fervents. Ils utilisent la boîte à idées mise en place pour faire des retours. Chacun prend sa part de responsabilité. Les freins sont plutôt d'ordre technique ou liés au montant des investissements. »

Outre la maîtrise de sa consommation, Cérésia souhaite désormais aller plus loin sur la question des émissions de gaz à effet de serre. Elle projette d'atteindre la neutralité carbone en 2025 en s'appuyant notamment sur la compensation via la production d'énergies renouvelables comme l'électricité photovoltaïque, et le biogaz. « Nous avons estimé le potentiel solaire global de la coopérative: il pourrait représenter à terme une vingtaine de centrales de tailles différentes. Par ailleurs, nous accompagnons huit groupes d'agriculteurs engagés dans des projets de méthanisation: nous participons au capital et sommes aussi apporteurs d'issues de céréales. » ■

■ -10 % de consommation énergétique en 2018 par rapport à 2013

■ -300 000 € de charges en 2018 par rapport à 2013



Témoignage



Terrena
Ancenis,
Loire-Atlantique

www.terrena.fr

■ Activité

coopérative multi-activités
(productions végétales, productions animales, alimentation du bétail, approvisionnement et services aux agriculteurs, agroalimentaire)

■ **21 500** exploitations adhérentes

■ **14 000** collaborateurs

■ **4,9 Md€** de chiffre d'affaires

Sébastien Fourmond

Recherche et innovation

Yves Riette

Marketing

« Réduire les gaz à effet de serre est une action forte de notre politique de RSE. »

Terrena a commencé à s'intéresser à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de sa stratégie d'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI). Les élevages bovins étant notamment montrés du doigt pour leurs rejets de méthane, elle décide de s'appuyer sur les travaux de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Celle-ci propose au début des années 2010 la démarche Eco-méthane permettant de réduire les émissions en adaptant l'alimentation des animaux. Reconnue par le ministère de l'Écologie et les Nations Unies, cette méthode mesure le CH4 évité via l'analyse des acides gras du lait. *«Eco-méthane fut la première pierre à partir de laquelle nous avons développé une série d'actions pour réduire les gaz à effet de serre, raconte Yves Riette, responsable marketing. En s'appuyant sur l'étude Climat et agriculture publiée en 2013 par l'Inrae, nous avons identifié des pistes très concrètes. Pour être crédible, il nous semblait indispensable de proposer des actions validées par l'Ademe après avis de l'Inrae.»*

Des tonnes d'émissions évitées

La coopérative imagine alors le dispositif AgriCO2 regroupant en 2014 quatre pratiques agricoles efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Progressivement, AgriCO2 atteint neuf actions. Elles concernent les rotations (implantation de légumineuses à graines, lin oléagineux, luzerne, couverts de longue durée), l'élevage (haies sur les parcours de volailles label, adaptation des apports de protéines aux porcs par une alimentation triphase, ration des vaches laitières), mais aussi la formation à l'écoconduite des tracteurs et la méthanisation.

Pour reconnaître l'évitement de gaz à effet de serre permis par ces bonnes pratiques adoptées par les adhérents, AgriCO2 relève chaque année le compteur des exploitations, et transforme les



tonnes d'émissions évitées calculées en points permettant d'obtenir des remises sur des achats de produits ou services. *«C'est une reconnaissance symbolique, pas une rémunération associée à une réduction des gaz à effet de serre par rapport à une référence, précise Sébastien Fourmond, ingénieur pour la filiale Terrena innovation. La démarche est volontaire et simple, nous voulions éviter une organisation trop lourde.»*

Un bilan annuel est réalisé et communiqué au conseil d'administration de la coopérative via un comité de pilotage. *«Chaque année, entre 2500 et 3200 adhérents s'engagent dans une ou plusieurs de ces actions, pour un total d'émissions évitées estimé entre 20000 et 25000 tonnes, indique Yves Riette. C'est une action forte de notre politique de RSE.»*

Capter du financement

AgriCO2 est un moyen de montrer l'engagement des adhérents de la coopérative sur la voie de la réduction des gaz à effet de serre. C'est aussi une façon de se différencier. Ainsi, la plantation de haies sur les parcours de volailles label est une obligation inscrite au cahier des charges du groupement de producteurs Fermiers d'Ancenis. En 2015, la démarche AgriCO2 fut le fil rouge d'une vaste plate-forme technique proposée par la coopérative (Les Terrenales) et fut présentée à la COP 21 et au Pavillon France de l'Exposition universelle de Milan. Elle fut aussi un thème du stand au Salon de l'agriculture en 2019.

«Nous avons d'autres actions en réserve et réfléchissons actuellement à l'évolution du dispositif, confie Sébastien Fourmond. En six ans, il y a eu du nouveau comme le diagnostic CAP2ER et le label bas-carbone Carbon Agri. Ce dernier est une façon de capter du financement via les paiements pour services environnementaux. Nous sommes donc à un carrefour, sachant que les attentes sont fortes, à la fois chez nos adhérents et chez nos clients.» ■

■ **2 500 à 3 200 adhérents** engagés chaque année

■ **20 000 à 25 000 tonnes d'émissions évitées** chaque année



ODD14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices: une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de

techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

[| RETOUR AU SOMMAIRE |](#)

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESSCRIPTIF DE LA CIBLE
Pollutions marines	14.1: d'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
Écosystèmes marins et côtiers	14.2: d'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
Acidification des océans	14.3: réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Les océans, les mers et les zones côtières fournissent de nombreux biens essentiels pour le bien-être humain et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Les préserver est donc essentiel d'autant plus que la France dispose du deuxième domaine maritime au monde, après celui des États-Unis, ce qui lui confère une grande responsabilité vis-à-vis de cet ODD.

Il est important que les coopératives prennent en compte les potentiels impacts de leurs pratiques agricoles et industrielles sur le milieu aquatique en général.

[| RETOUR AU SOMMAIRE |](#)

L'aquaculture, domaine dans lequel les coopératives interviennent, est le secteur alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide et offre une possibilité de produire du poisson en quantité suffisante pour répondre à la demande d'une population toujours plus nombreuse et éviter ainsi les problématiques de surpêche. Il s'agit d'organiser cette production en respectant l'ensemble des ODD. ■



Témoignage



Eureden
Bretagne (Mellac,
Finistère)

www.eureden.com

■ Activité

coopérative multi-activités (productions végétales, productions animales, alimentation animale, distribution et services aux agriculteurs, agroalimentaire)

■ 20 000 adhérents

■ 9 000 collaborateurs

■ 3,1 Md€ de chiffre d'affaires

Anaïs Queinnec et Sébastien Dantec

Consultants environnement,
filiale Capinov

« Le plan de lutte contre les algues vertes est un levier pour faire progresser les exploitations. »

Suite aux marées vertes récurrentes sur les côtes bretonnes, le gouvernement français déclenche le premier plan de lutte contre les algues vertes en 2010. Il comprend entre autres un volet préventif visant à réduire leur prolifération dans les huit baies touchées. « Nous nous sommes inscrits dans ce plan afin de mettre en place des actions visant à réduire la concentration en nitrates des cours d'eau sur les bassins-versants concernés, indiquent Anaïs Queinnec et Sébastien Dantec, consultants en environnement pour la filiale Capinov de la coopérative Eureden. Notre travail consiste à accompagner les agriculteurs volontaires de façon individuelle ou collective pour limiter les fuites d'azote dans le milieu, via l'optimisation de la gestion des effluents d'élevage, de la fertilisation et des couverts végétaux. Cet accompagnement est pris en charge financièrement par l'État dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes. »

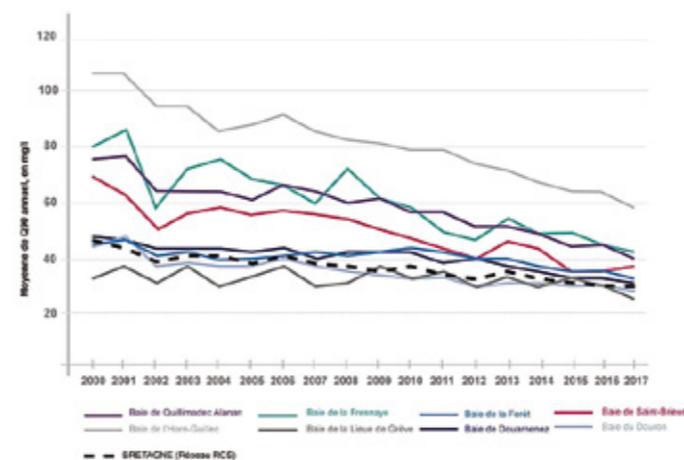
Des systèmes plus autonomes

En 2018, l'évaluation du premier plan débouche sur une seconde phase pilotée par la Région Bretagne et jugée « plus opérationnelle ». Une dizaine d'organismes sont agréés pour accompagner les agriculteurs : coopératives, mais aussi organismes de développement et de gestion agricole. Six thématiques sont définies et pour chacune un niveau de financement en fonction du temps à passer : gestion de l'azote, gestion de l'herbe, gestion des intercultures, évolution du système, diagnostic global de l'exploitation et mise en place d'un projet structurant.

« Cette deuxième phase est un peu moins subie car nous avons davantage contribué à sa construction. Il ne s'agit pas seulement de faire un diagnostic de l'exploitation, mais d'élaborer

un plan d'actions reposant sur nos outils et conseillers. » Eureden informe ses adhérents sur les possibilités d'accompagnement, et organise des réunions pour ses techniciens-conseillers chargés de relayer le message sur le terrain. « La plupart des agriculteurs souhaitent faire évoluer leur système vers davantage d'autonomie dans la fertilisation et l'alimentation du bétail. Ils raisonnent aussi sur la dimension économique et sur la charge de travail. Nous travaillons beaucoup sur l'amélioration du système fourrager, l'efficacité des couverts, le positionnement des engrais organiques et la gestion de l'herbe. Nous menons aussi des réflexions globales à l'échelle des rotations afin de mieux valoriser les périodes improductives. »

Évolution de la qualité de l'eau dans les baies algues vertes
source www.algues-vertes.com



Le quantile 90 (Q90) d'une chronique de valeurs de concentrations en nitrates sur une station est la valeur à laquelle 90 % des mesures sont inférieures ou égales. En retenant au moins 90 % des résultats observés sur une période, l'objectif est de fournir un indicateur représentatif de conditions critiques, en évitant de prendre en compte les situations exceptionnelles.



Une opportunité à saisir

Les deux consultants constatent que la mobilisation des agriculteurs reste le principal enjeu. Près de 70 exploitations ont été accompagnées individuellement en 2019 par Capinov, dans le cadre de la deuxième phase du plan, portant à plus de 300 les suivis réalisés par la coopérative depuis le début. Les agriculteurs s'engagent de manière volontaire, sans aucune obligation réglementaire. Certains saisissent cette opportunité de bénéficier d'une expertise pour progresser. « La rémunération du conseil n'étant pas encore dans les habitudes, ce plan algues vertes assorti de financements est une occasion pour nous de mettre en œuvre des prestations pour faire avancer les exploitations. En outre, les accompagnements collectifs sont un moyen de créer du lien et des dynamiques de groupes. »

Sur les huit baies bretonnes concernées par le plan algues vertes, plus de 3000 agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement (toutes structures confondues). Ces actions contribuent à réduire les flux d'azote et à améliorer la qualité des eaux en matière de concentration en nitrates. ■

■ Plus de 300 accompagnements réalisés par Capinov depuis le début du plan algues vertes



ODD15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction

de la pauvreté. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Préservation des écosystèmes terrestres	15.1: d'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
Gestion durable des forêts	15.2: d'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
Dégradation des sols	15.3: lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
Écosystèmes montagneux	15.4: assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
Biodiversité et espèces menacées	15.5: prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
Ressources génétiques	15.6: favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
Financement (Biodiversité)	15.a: mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
Financement (Forêts)	15.b: mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

Les écosystèmes contribuent à l'équilibre de la planète et apportent une multitude de biens et de services environnementaux: conservation de la biodiversité, atténuation des effets du changement climatique... La France est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel par sa diversité. C'est un des dix-huit pays « mégadivers » du monde, abritant plus de 1 % des espèces vasculaires endémiques.

Les coopératives ont un rôle à jouer dans la promotion d'approches durables de la gestion des ressources naturelles. Elles prennent en compte la biodiversité dans leurs activités pour

la préserver, pour protéger l'environnement et également pour l'utiliser dans l'acte de production agricole. Appréhender la biodiversité nécessite notamment une démarche d'acquisition de connaissances et d'actions concrètes. Elle s'illustre également par la mise en place, auprès des associés coopérateurs, de pratiques respectueuses du sol.

Les coopératives, premières gestionnaires de forêts privées en France avec 2000000 d'hectares, sont également engagées dans la gestion durable des forêts. 80 % des bois vendus par les coopératives sont certifiés PEFC. ■



Témoignage



**Alliance Perlim
- Meylim**

Saint-Aulaire (Corrèze)
et Sarlande (Dordogne)

www.alliance-perlim-meylim.fr

■ Activité

production de pommes
en AOP Pomme du Limousin

■ 40 producteurs

■ 900 ha

■ 40 000 tonnes de pommes

■ 300 emplois ETP

■ 40 M€ de chiffre d'affaires

Jessica Roussel

Responsable démarche qualité

Luce Savian

Technicienne en verger

« Nous croyons à l'utilité de la biodiversité dans nos vergers. »

Créée en 2018 entre deux groupements de producteurs de pommes du Limousin, l'Alliance Perlim – Meylim est engagée dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, favorisant la biodiversité au verger et privilégiant les méthodes de lutte biologique. Depuis mars 2019, les quarante exploitations adhérentes bénéficient de la certification environnementale (HVE niveau 3). En outre, un objectif de 10 % des surfaces en agriculture biologique a été fixé à l'horizon 2023. « Les producteurs ont pris conscience de la nécessité de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de rétablir un équilibre entre les ravageurs et les auxiliaires, estiment Jessica Roussel, responsable de la démarche qualité, et Luce Savian, technicienne en verger. Ils ont constaté notamment certaines difficultés au niveau de la pollinisation. Par ailleurs, nous devons aussi répondre à une demande du marché en évolution. Notre marque Perlim possède une image de qualité et il est important qu'elle soit associée à une arboriculture d'excellence. »

Biocontrôle et zones refuges

Depuis 2019, le désherbage mécanique s'est généralisé à l'ensemble des vergers en production à la place du recours aux herbicides. Les producteurs se sont équipés en outils de tonte ou de travail superficiel du sol de façon à préserver la vie biologique souterraine.

Du côté des fongicides et insecticides, les produits de synthèse sont remplacés le plus souvent possible par des produits ou méthodes de biocontrôle. C'est le cas par exemple de la lutte contre le carpocapse désormais réalisée à l'aide d'hormones pour la confusion sexuelle. Par ailleurs, contre les acariens rouges ravageurs, les acariens prédateurs naturellement présents sont préservés voire réintroduits.



Pour préserver voire développer la biodiversité et la présence de pollinisateurs dans les vergers, d'autres moyens sont également proposés aux producteurs. Huit kilomètres de haies mellifères ont été plantées et six hectares de jachères fleuries semées: ces zones servent de refuge aux insectes et à la faune. Un indicateur de suivi mis en place dans le cadre de la démarche HVE est calculé chaque année sur les exploitations: il s'agit de la Surface d'Intérêt Écologique (SIE) quantifiant les zones boisées, les linéaires de haies, les zones enherbées non fauchées, ou encore les jachères mellifères.

« Nous avons aussi rendu obligatoire l'installation de deux nichoirs à mésanges par hectare de verger, indique Luce Savian. Elles sont utiles car elles se nourrissent des chenilles de carpocapse et de tordeuse. Des nichoirs à chouettes et à chauve-souris ont également été installés dans certains vergers. »

Contre les campagnols causant des dégâts sur les racines des arbres, une méthode de lutte alternative est mise en place pour limiter leur entrée dans les vergers: plus de dix kilomètres de grillages semi-enterrés ont été installés, ainsi que des perchoirs à rapaces et des refuges à hermines pour favoriser la prédation.

Levier de communication

« Nous avons envie d'être pionniers dans la protection de l'environnement et d'être fiers de nos produits, déclare Jessica Roussel. Nous croyons vraiment à l'utilité du maintien de la biodiversité dans nos vergers, même s'il peut y avoir certains freins pour les producteurs comme le coût du désherbage mécanique ou des semences de plantes mellifères. Nous voulons mettre en valeur les actions positives réalisées par les producteurs. »

Dans le cadre d'une démarche globale de RSE, l'Alliance Perlim – Meylim entend prolonger ses efforts aux vergers par des progrès dans ses deux stations de conditionnement. « Nous voulons aller vers le zéro plastique, c'est pourquoi nous avons créé une barquette en carton 100 % recyclable, et bientôt issue à 100 % de papier recyclé, fabriquée par un partenaire local. » ■

■ 8 km de haies mellifères plantées

■ 6 ha de jachères fleuries semées



Témoignage



**Terres Bocage
Gâtinais**

Château-Landon,
Seine-et-Marne

■ Activité

collecte et commercialisation de céréales,
conseil et approvisionnement

■ 400 adhérents

■ 200 000 tonnes de céréales dont 80 %
de blé meunier et orge brassicole

■ 52 collaborateurs

■ 55 M€ de chiffre d'affaires

Jérôme Boisgard

Technicien en charge des
dossiers environnement

« Favoriser la présence des rapaces pour réguler la pression des campagnols »

Sur le territoire de la coopérative Terres Bocage Gâtinais, les agriculteurs d'une dizaine de communes subissent régulièrement des dégâts de campagnols dans leurs cultures. « La pression est cyclique, tous les trois à quatre ans en moyenne », observe Jérôme Boisgard, technicien en charge des dossiers environnement. « Environ 15 à 20 % des surfaces sont impactées avec des pertes de rendement pouvant atteindre 10 %. » Utilisée pour détruire les nuisibles, la matière active bromadiolone a été interdite en vente libre en raison de sa persistance dans les cadavres des rongeurs ayant un impact dans la chaîne alimentaire. À cette occasion, une centaine d'adhérents de Terres Bocage Gâtinais ont été sensibilisés aux méthodes alternatives de lutte contre les campagnols, lors d'une formation proposée par la Fredon (Fédération de lutte contre les organismes nuisibles). Le labour contribue notamment à réduire la pression, ainsi que la présence du renard et des rapaces. Dans un premier temps, plusieurs perchoirs hauts de trois à quatre mètres ont donc été installés dans les champs. « Cela est concluant dans le cas d'une pression faible à moyenne, constate Jérôme Boisgard. Toutefois, il semblait utile d'aller plus loin en favorisant la reproduction et donc la nidification des rapaces. Celle-ci se fait traditionnellement dans les arbres creux ou les murs creux de bâtiments anciens. »

Opération aidée par une association

Encouragée par l'émergence chez ses clients meuniers de questionnements quant à leurs actions en faveur de l'environnement, la coopérative décide de prendre contact avec l'association Hommes et territoires, basée à Orléans. Celle-ci a notamment travaillé avec la coopérative de Boisseaux en Eure-et-Loir sur



l'installation de nichoirs à rapaces pour lutter contre les ravageurs. « Nous avons envoyé un courrier à nos 400 adhérents pour expliquer la démarche et avons reçu en retour trente réponses d'agriculteurs intéressés. Un technicien de l'association Hommes et territoires est alors intervenu pour identifier les espèces présentes sur notre territoire et donc le type de nichoirs à installer dans les exploitations. Nous avons retenu la chouette chevêche, la chouette effraie et le faucon crécerelle. »

C'est ainsi que 48 nichoirs fabriqués par un Esat (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ont été distribués aux volontaires en septembre 2019. L'opération a été financée par les agriculteurs eux-mêmes (80 euros/nichoir), la coopérative (1 500 euros), ainsi que par l'un des partenaires financiers de l'association. « Nous avons initié l'idée, communiqué auprès de nos adhérents, et participé à l'installation des nichoirs parfois jusqu'à huit mètres de haut ! De plus, un suivi de l'occupation effective des nichoirs est prévu à partir de 2021. »

Un sujet source de tensions

Selon Jérôme Boisgard, les agriculteurs sont les premiers observateurs et connaisseurs du territoire. Ils sont capables de repérer par exemple les nids confectionnés dans les champs par des espèces comme le busard cendré ou le

busard Saint-Martin. « Toutefois, favoriser la présence des rapaces peut être un sujet sensible et source de tensions. Certains agriculteurs protègent les nids en ne moissonnant pas un carré dans leurs champs. D'autres, également chasseurs, préfèrent éviter les espèces prédatrices de petit gibier. »

« La démarche de la coopérative Terres Bocage Gâtinais mérite donc d'être évaluée sur le long terme et ne doit pas être "survendue" », souligne le technicien. La bromadiolone est désormais remplacée par le phosphore de zinc, une nouvelle matière active en vente libre car sans résidu dans les cadavres de rongeurs. « Nous vendons peu d'anticampagnols depuis quelques années car la pression est faible, indique Jérôme Boisgard. Il est certain que la présence de rapaces contribue à réguler celle des campagnols. Mais il est important de conserver une solution de lutte chimique qui pourra s'avérer nécessaire en cas de retour d'une forte pression. » ■

- 100 agriculteurs formés aux méthodes alternatives de lutte contre les campagnols
- 30 agriculteurs volontaires pour installer 48 nichoirs dans les exploitations

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



ODD16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Corruption	16.5: réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
Institutions exemplaires	16.6: mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Prise de décisions inclusive	16.7: faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
Politiques non discriminatoires	16.b: promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

La sécurité alimentaire et un secteur agricole en bonne santé jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Assurer la sécurité alimentaire d'un pays est un enjeu fondamental, y compris en temps de paix. La pandémie de COVID-19 l'a récemment mis en évidence.

Cet objectif traite en partie du modèle coopératif au travers de la cible «Prise de décisions inclusives» qui fait en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. Le principe «un membre, une voix» permet

une participation active des agriculteurs coopérateurs à la gouvernance de la coopérative. Cette dernière induit également un fonctionnement non discriminatoire dans lequel tout le monde peut participer et s'exprimer.

Les coopératives sont des lieux de construction de projets sur les territoires, selon un mode démocratique. Elles constituent des interlocutrices privilégiées des pouvoirs publics dans la gestion des situations à risques du fait de leur maîtrise des filières, leur implantation partout en France et leur mission inscrite dans une logique de long terme. ■



Témoignage



Association Duralim
(82 membres)
Exemple
du **Gouessant**

www.duralim.org

LE GOUESSANT (Lamballe, Côtes d'Armor)

■ Activité

nutrition animale, agrofourniture, conseils et services, collecte et commercialisation de productions animales et végétales

■ **4 000** adhérents

■ **838 000** tonnes d'aliments fabriqués

■ **750** collaborateurs

■ **538 M€** de chiffre d'affaires

Christelle Houdard

Responsable achats et collecte

Le Gouessant, vice-présidente de

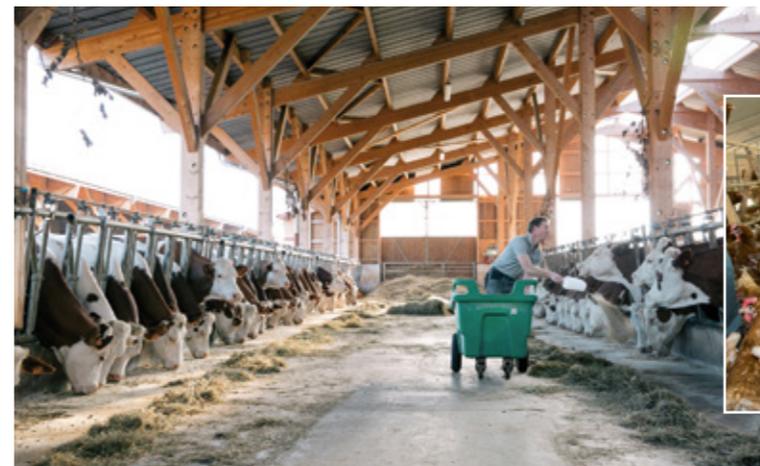
l'association Duralim

« Construire collectivement une alimentation durable pour les animaux d'élevage »

L'association Duralim a vu le jour en 2016 dans le but de fédérer tous les acteurs de la chaîne alimentaire en France pour contribuer à l'alimentation durable des animaux d'élevage. «*Nous n'avons pas souhaité que le secteur de la nutrition animale travaille seul sur cette question*, souligne Christelle Houdard, responsable des achats et de la collecte de la Coopérative Le Gouessant et vice-présidente de l'association. *Nous avons fait le choix de regrouper l'ensemble des filières de productions animales, depuis les fournisseurs et importateurs de matières premières, jusqu'aux enseignes de distribution alimentaire, de façon à construire ensemble une alimentation durable pour les animaux d'élevage. C'est une problématique collective dans laquelle chacun a sa responsabilité. L'agroalimentaire et la grande distribution imposent des cahiers des charges aux filières d'élevage: nous devons travailler avec eux en amont afin de partager une vision globale.*»

100 % durable et zéro déforestation

En matière de nutrition animale, l'un des points d'attention est l'approvisionnement en tourteau de soja souvent importé, et accusé de contribuer à la déforestation. «*Nous travaillons sur cette problématique. Nos priorités sont la durabilité et la déforestation; notre objectif est d'atteindre 100 % d'approvisionnement durable avec un objectif zéro déforestation en 2025.*» Pour Christelle Houdard, cela n'est pas pour autant synonyme de zéro importation. Plutôt que d'abandonner des fournisseurs, l'association se fixe plutôt pour objectif de les accompagner dans la transition. Elle s'appuie pour cela sur l'ONG Earthworm qui réalise pour Duralim un état des lieux de la situation et, en lien avec les importateurs et autres acteurs sur le terrain, une analyse des solutions susceptibles d'être déployées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. À l'image d'autres pays euro-



© Christian Watier pour Passion Céréales

peens, la mutualisation des acteurs français vise à engager une démarche massive, afin de construire une filière d'approvisionnement en tourteau de soja harmonisée, et d'éviter les surcoûts liés à la segmentation de ce marché. Il s'agit de répondre de manière collective aux objectifs de développement durable de chacun.

Pour le gouvernement français travaillant lui aussi sur la problématique de la déforestation, l'association Duralim est un interlocuteur à la fois unique et représentatif des filières de productions animales, au-delà du secteur de la nutrition animale.

Améliorer les pratiques et communiquer ensemble

Les 82 membres de Duralim possèdent chacun une voix quelle que soit leur taille et les décisions sont votées à la majorité. Ils sont signataires d'une charte comprenant des axes sur lesquels ils s'engagent à mener des actions et à en faire le suivi à travers un reporting annuel. «*D'une part, nous devons communiquer ensemble sur ce que nous faisons déjà en matière de durabilité. D'autre part, nous devons collaborer afin d'améliorer nos pratiques. Par exemple, nous devons mieux connaître les conditions de production des matières premières et l'empreinte environnementale du secteur de la nutrition animale. Nous devons aussi encourager la transformation de notre agriculture vers le développement des*

solutions de biocontrôle, l'allongement des rotations et la production de protéagineux.»

Christelle Houdard reconnaît qu'il reste beaucoup à faire. La diversité des membres de Duralim et leur position dans la chaîne de production génèrent des degrés d'engagement variables: certains sont réellement acteurs, d'autres davantage observateurs, mais tous ont au minimum connaissance des dossiers en cours. Les autres difficultés sont la compétitivité du tourteau de soja et son influence dans la construction des modèles technique et économique des systèmes d'élevage actuels, ainsi que la disponibilité de matières premières alternatives. ■

■ **2/3 des aliments pour le bétail** produits en France en 2019 le sont par des entreprises membres de Duralim

■ **Le tourteau de soja** représente **11 % des matières protéiques** utilisées par les entreprises de nutrition animale en 2018 (source SNIA / LCA NA)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD17 Partenariats pour la réalisation des objectifs

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, qui sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Cibles prioritaires pour les coopératives agricoles

TITRE DE LA CIBLE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Ressources financières supplémentaires	17.3: mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
Coopération scientifique et technologique	17.6: renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
Transferts ciblés de technologies	17.7: promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
Capacités scientifiques et technologiques	17.8: faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications
Partenariats multi-acteurs	17.17: encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

POURQUOI C'EST IMPORTANT POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES FRANÇAISES

En raison de la complexité et de l'interdépendance des Objectifs de Développement Durable (ODD), il est nécessaire que les organisations s'engagent et mettent en commun leurs connaissances pour atteindre les ODD à l'horizon 2030.

Cet objectif fait écho au sixième principe des coopératives «Coopération entre les coopératives» (pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales), ainsi qu'au septième «Engagement envers la communauté».

Les coopératives agricoles jouent donc un rôle essentiel pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la filière agroalimentaire et ainsi atteindre les 17 ODD en 2030. À tous les échelons territoriaux, les entreprises coopératives et leurs organes de représentation constituent des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, des partenaires économiques incontournables dans le secteur et des acteurs des territoires en lien avec l'ensemble des parties prenantes locales. ■



Témoignage



Terres du Sud
Clairac,
Lot-et-Garonne

www.groupe-terresdusud.fr

■ Activité

productions végétales et animales (volailles), agrofourniture et services

■ 6 000 adhérents

■ 500 000 tonnes de céréales

■ 1 500 collaborateurs

■ 600 M€ de chiffre d'affaires

Patrick Grizou

Président

« Un partenariat international gagnant-gagnant qui dépasse la dimension économique »

Via certains de ses adhérents, la coopérative Terres du Sud entretient une relation historique avec l'association Afdi (Agriculteurs Français pour le Développement International) implantée dans le Lot-et-Garonne. Celle-ci est impliquée entre autres auprès d'agriculteurs du Bénin, en particulier un réseau de 350 producteurs d'ananas (le Répab). « Ils cultivent sur 700 hectares, dont la moitié en bio, une variété à chair blanche à la saveur particulière, explique Patrick Grizou, président de Terres du Sud. Mais ils ne parviennent pas à valoriser la totalité de cette production en frais localement. » Or, la coopérative de Clairac a repris en 2011 une activité d'extraction et de conditionnement de jus de fruits, débouché notamment pour ses producteurs de tomates. « Nous avons fait évoluer l'approvisionnement de cet outil avec des productions locales et bio de pommes, raisins, etc. Et l'opportunité s'est donc présentée de développer une filière pour du jus d'ananas bio du Bénin. »

Commerce équitable

C'est ainsi que Terres du Sud devient en 2015 actionnaire minoritaire d'une usine béninoise destinée à la première transformation des ananas: l'entreprise « Jus Tillou ». Le jus d'ananas en fûts est envoyé en France pour être conditionné par une filiale de Terres du Sud (Jus de Marmande) sous les marques Vallée verte (grande distribution) et O'Natur (distribution spécialisée). Depuis octobre 2019, ce produit bénéficie du label de commerce équitable Max Havelaar. « C'est un partenariat gagnant-gagnant. Les producteurs béninois peuvent valoriser l'intégralité de leur production, et notre coopérative diversifie son offre de jus de fruits avec un produit différenciant. Mais cette collaboration dépasse la



dimension économique. Nous avons aussi des échanges en matière d'accompagnement technique, de formation à la gestion, de réflexion sur l'organisation des producteurs, etc. Nous apportons un appui financier. Des rencontres entre producteurs ont lieu régulièrement au Bénin et en France. Cela est très enrichissant, c'est une ouverture sur d'autres modèles, d'autres réalités économiques et sociales. »

Enrichissement et humilité

Patrick Grizou ne cache pas que la distance géographique et aussi culturelle avec le Bénin sont parfois des freins pour échanger et bien se comprendre. « Avec notre regard français, nous avons parfois du mal à intégrer leur façon de fonctionner. Il faut de l'humilité, cela fait aussi partie de l'enrichissement. »

Commercialement, la demande existe sur le marché français pour le jus d'ananas bio et équitable issu de la variété « Pain de sucre » cultivée au Bénin. Plus de 500 000 litres sont écoulés ce qui correspond à plus de 800 tonnes d'ananas. Le

produit subit néanmoins une certaine concurrence, notamment parce que son coût de production est relativement élevé en raison d'une faible productivité à l'hectare.

À l'avenir, d'autres filières de ce type pourraient voir le jour sur la base du partenariat de l'AFDI Lot-et-Garonne avec des groupes de producteurs au Bénin, mais aussi dans d'autres pays. « La notion de rémunération équitable des producteurs doit aussi s'appliquer bien entendu à nos adhérents sur notre territoire: c'est la mission première des coopératives, et la priorité de notre politique de RSE », conclut Patrick Grizou. ■

■ 527 760 litres de jus d'ananas vendus en 2019
soit 812 tonnes d'ananas

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Témoignage



Marrenon
La Tour-d'Aigues,
Vaucluse

www.marrenon.fr

■ Activité

union de sept caves coopératives commercialisant des vins AOP du Luberon et du Ventoux et des vins IGP Méditerranée.

- 650 vignerons
- 4 200 ha
- 15 millions de bouteilles (équivalent)
- 67 salariés (équivalent ETP)
- 33 M€ de chiffre d'affaires

Fabienne Dornier

Responsable qualité et RSE

« Travailler en partenariat avec le Parc naturel régional pour un développement durable »

Le vignoble de la coopérative des vignerons de Marrenon est intégralement implanté dans le Parc naturel régional du Luberon créé en 1977. Ce territoire est classé dans le réseau européen Natura 2000 et reconnu Réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1997. Aux côtés des arbres fruitiers, du maraîchage, des plantes à parfum, des céréales et de l'élevage ovin entre autres, la culture de la vigne contribue dans cette région à la diversité du paysage et des pratiques agricoles, source de biodiversité. Ces classements ont depuis longtemps incité Marrenon à anticiper les exigences environnementales. L'union de coopératives a notamment développé la certification Agri Confiance® qui concerne à ce jour 328 producteurs et 100 % des vins en AOP.

Un label « Produit du Parc »

Au début des années 2010, le Parc naturel régional du Luberon s'est rapproché de Marrenon dans le cadre de la création de sa charte. Ce document détaille le projet de développement durable pour le Luberon, et engage ses signataires (communes, départements, Région, État) pour douze ans, jusqu'en 2021. Parmi ses objectifs, le Parc entend contribuer au développement de pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité. « Le Parc a épluché notre cahier des charges Agri Confiance® pour connaître nos pratiques et vérifier qu'elles étaient compatibles avec leur charte, indique Fabienne Dornier, responsable qualité et RSE chez Marrenon. Ils ont souhaité s'appuyer sur notre certification en y ajoutant des exigences relatives au territoire, à savoir l'obligation de produire et de conditionner à l'intérieur du Parc, ce qui est notre cas. »

La volonté du Parc naturel régional du Luberon était de développer une marque collective pour les produits et services élaborés sur son territoire, à condition que ceux-ci soient en harmonie avec l'image et les missions prioritaires du Parc. Pour être labellisé « Produit du Parc », il faut respecter un cahier des charges précisant les critères, les modalités de contrôle et les engagements mutuels des parties prenantes. « Nous appliquons le logo "Valeurs Parc naturel régional" sur nos bouteilles, nous affichons cette appartenance dans nos caveaux de vente, et nous participons aux diverses manifestations organisées. Nous avons aussi intégré les valeurs du Parc dans l'argumentaire de notre équipe commerciale. C'est positif car le Parc est synonyme de valeurs environnementales. »

D'autres partenariats

Le partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon s'est progressivement élargi. En 2017, un contrat tripartite a été signé avec l'Agence de l'eau pour développer les pratiques de désherbage mécanique sur 700 ha ciblés, dans le cadre d'une MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique).

Marrenon a par ailleurs développé d'autres partenariats : avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) par exemple pour recenser la présence de chouettes chevêches, indicateur de biodiversité. La coopérative est également investie depuis 2018 dans un programme de recherche de cinq ans piloté par l'Université d'Aix-Marseille. Baptisé Viti-Vini-Avi, il vise à mieux comprendre l'incidence des pratiques culturelles sur la vie faunistique, notamment les oiseaux. ■



Labus d'alcool est dangereux pour la santé.

- 328 producteurs et 100 % des vins AOP certifiés Agri Confiance®
- Engagement d'une centaine de producteurs dans la démarche HVE en 2020, objectif 100 % des producteurs dans les trois ans
- 1,2 million de bouteilles (équivalent) produites en bio par an

REGARDS



© Sylvain Renard

Fella Imalhayene
Déléguée générale de Global
Compact France



© Nicolas Gallon / Contextes

Gilles Trystram et Jean Roger-Estrade
Directeur général et professeur
d'agronomie, AgroParisTech



Jérémy Decerle
Député au Parlement européen



Regard

Qu'est-ce que le Global Compact et quelle est son articulation avec les ODD ?

À l'époque où Kofi Annan était secrétaire général des Nations Unies, il avait fait le constat que le chiffre d'affaires de certaines entreprises était supérieur au PIB de certains États. D'après lui, les États ne pourraient répondre seuls aux enjeux du développement durable et les entreprises représentaient une force de frappe considérable. Cette volonté de se tourner vers le secteur privé était alors très innovante. C'est ainsi qu'en 2000, un texte de dix principes partagés par les États membres de l'Onu a été adopté et proposé à la signature des entreprises volontaires, afin qu'elles s'engagent à les respecter et à progresser. Ces principes concernent le respect des Droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption. C'est ainsi qu'est né le Global Compact des Nations Unies, l'un des tout premiers mouvements de RSE.

À la même époque, les États membres de l'Onu ont approuvé les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui ont été complétés en 2015 pour devenir les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) avec un agenda fixé à l'horizon 2030. Les États sont garants de l'atteinte de ces objectifs mais tous les acteurs sont invités à y participer. Le rôle du Global Compact est de traduire ces ODD pour les entreprises, afin de les aider à se les approprier pour les utiliser dans leur réflexion stratégique.

Quels sont les intérêts des entreprises à entrer dans cette démarche ? Quels freins et difficultés peuvent-elles rencontrer ?

Si rien ne change, nous allons droit dans le mur. Or le premier intérêt des entreprises est d'assurer leur pérennité. Elles doivent veiller à ne pas nuire à un développement durable, mais au-delà, celui-ci peut représenter des opportunités économiques via des

produits et services innovants. Nous accompagnons les entreprises avec des méthodes, des outils, des échanges d'expériences, afin qu'elles se familiarisent avec les 17 ODD se déclinant en 169 cibles. L'objectif est qu'elles analysent leur impact à chaque étape de leur activité, et qu'elles élaborent des réponses. Dès 2015, de grandes entreprises présentes sur les marchés internationaux ont ouvert le mouvement. En effet, les ODD sont un langage compris par tous et les politiques de développement définies par certains États interpellent ces multinationales. Mais les petites entreprises s'y mettent aussi: les ODD donnent du sens à leur action, ils constituent un cadre puissant en termes de valeurs et de projet. Cela peut les aider à recruter et à trouver des investisseurs séduits par leur vision à long terme. Certaines ont intégralement repensé leur modèle économique sur la base de l'Agenda 2030.

La principale difficulté actuelle est l'harmonisation des méthodologies permettant d'évaluer l'impact des mesures prises. Car ces entreprises ne veulent pas être accusées d'ODD-washing. Elles appellent aussi à une meilleure sensibilisation et montée en compétences de leurs parties prenantes. En France, nous ne sommes pas tendres avec les entreprises. Elles sont pourtant en avance sur ces sujets. Le Global Compact France est le deuxième réseau au niveau mondial derrière l'Espagne: il compte 1 300 entreprises dont 52 % de PME. Et dans le mouvement Global Compact à l'échelle internationale comptant 13 000 entreprises dans 170 pays, une entreprise sur dix est française.

Quel est selon vous le rôle plus spécifique des coopératives agricoles ?

Le mode de gouvernance des coopératives ressemble beaucoup à ce qu'appelle l'Agenda 2030 : démocratie, concertation, transparence. Le modèle coopératif est au service de l'Homme et il a donc un capital de sympathie élevé. De plus, ces entreprises ont aussi l'atout de représenter un secteur, l'agriculture, essentiel pour les questions environnementales et d'accès à la nourriture, et avec un fort ancrage territorial. Elles s'interrogent depuis longtemps sur ces questions et ont commencé à apporter des réponses.

Les coopératives agricoles doivent montrer que leur modèle et leur activité contribuent aux ODD; elles ont un devoir d'exemplarité. Je les invite donc à rejoindre le mouvement.

Quels sont les résultats obtenus à ce jour en matière d'ODD? Et que change la crise de la Covid-19 vis-à-vis de l'Agenda 2030 ?

Les Nations Unies font un bilan annuel, et celui de septembre 2019 était très alarmant. Les signaux sont au rouge quels que soient les ODD. Peut-être que la pandémie de la Covid-19 permettra une prise de conscience, c'est l'espoir que j'ai. Cette crise nous alerte sur la vulnérabilité de nos écosystèmes et l'urgence de l'Agenda 2030. Elle montre que tout est connecté dans le monde du vivant mais aussi dans le monde économique. Nos actions doivent donc se faire avec une conscience aiguë de ces connexions. Toutefois, il n'existe pas de réponse rapide, facile et simpliste. Par exemple, il est vrai que nous avons besoin de territorialisation, mais à l'excès, tout relocaliser est la fausse bonne idée pour l'équilibre du monde au niveau économique mais aussi politique. ■

Fella Imalhayene

Fella Imalhayene a une double formation en philosophie et commerce. Elle a travaillé dans le domaine de l'égalité des chances pour l'accès à la culture au Centre Pompidou, puis dans le domaine de l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi. En 2005, elle devient secrétaire générale de la Charte de la diversité regroupant 3000 entreprises. Depuis 2017, elle est déléguée générale de Global Compact France invitant les entreprises à se saisir des Objectifs du développement durable.



Regard

Parmi les 17 ODD définis par les Nations Unies, quels sont ceux concernant plus particulièrement le champ d'activité d'AgroParisTech ?

Jean Roger-Estrade: Un grand poster affichant les 17 ODD est installé à l'entrée d'AgroParisTech. L'établissement forme des ingénieurs à vocation généraliste intervenant dans tous les secteurs de l'agriculture et de l'environnement. L'ensemble des objectifs ayant un lien avec ces secteurs y sont donc, par définition, abordés. Dans le domaine de l'environnement, il s'agit par exemple de la gestion des ressources, la préservation de la biodiversité, ou la qualité de l'air, etc. Nous sommes aussi présents sur des sujets où l'on nous attend moins comme l'agriculture urbaine ou la reconnexion des citoyens avec la Nature pour une ville plus durable.

Gilles Trystram: Au-delà de chaque ODD, nous abordons leurs interactions, la façon dont ils font système. Par exemple, la question centrale de la faim est en lien avec la production agricole, mais aussi avec la pauvreté et la santé. D'ailleurs de nombreux étudiants choisissent cet axe de la santé: santé des plantes ou des animaux, et leur interface avec la santé humaine. C'est une vraie préoccupation pour la jeunesse et la crise de la Covid-19 va peut-être renforcer cette tendance. Nous ne formons pas des médecins mais là encore, c'est la santé des écosystèmes qui nous intéresse. Par exemple, comment la santé des sols interagit

avec celle des plantes. Je crois que l'enjeu pour demain est de concevoir des dispositifs qui seront respectueux de l'ensemble des dimensions du développement durable.

Quelles sont les attentes exprimées par vos étudiants dans ce domaine ?

Gilles Trystram: Parmi les 400 nouveaux étudiants arrivant chaque année, il y a une multitude de profils. Nous constatons toutefois des tendances. Bien sûr, ils ont d'abord une vocation de biologistes, attirés par les sciences du vivant et de la Nature. Très souvent, la notion de responsabilité vis-à-vis du développement durable, du changement climatique, est aussi très présente dans leurs choix. Notre rôle est de leur proposer un panel de trajectoires constituant globalement une évolution, une transition dans une diversité de situations. Nous relevons aussi dans ces jeunes générations une volonté croissante de créer et de faire fructifier des idées via l'entrepreneuriat. J'ai d'ailleurs la conviction que des opportunités vont s'ouvrir et des métiers nouveaux apparaître, avec l'économie du carbone renouvelable et la valorisation non-alimentaire des matières premières agricoles. Enfin, et cela se retrouve dans toutes les écoles d'agronomie et agriculture, les étudiants ont envie de s'engager dans les domaines associatif, solidaire et humanitaire.

Comment l'enseignement à AgroParisTech évolue-t-il pour prendre en compte les ODD et préparer les futurs agronomes à ces enjeux multiples ?

Gilles Trystram: Beaucoup se joue dans la manière d'aborder les sujets. Par exemple, les sciences animales se sont repositionnées en prenant en compte les attentes sociétales montantes vis-à-vis de l'élevage. L'enjeu est de montrer comment les disciplines traditionnelles peuvent apporter des réponses nouvelles. AgroParisTech est d'ailleurs très investie dans des projets de recherche et d'innovation. Les formes d'enseignement ont également évolué: une place importante est accordée aux projets de groupes, aux activités de

terrain, et à la transmission des savoirs par les intervenants et aussi entre étudiants. Les formes classiques d'enseignement telles que le cours formel en amphithéâtre sont moins prisées. Nous disposons d'un outil très utile avec la ferme expérimentale, support du projet de recherche appliquée Grignon énergie positive visant à optimiser les performances économiques, environnementales et nourricières des exploitations agricoles. Elle nous permet d'être au contact d'autres acteurs, de tester des pistes, de développer des connaissances à partir d'éléments concrets, d'être dans la démonstration.

Jean Roger-Estrade: Davantage qu'une révolution, je dirais que nous menons une évolution progressive et permanente. Nous redéfinissons constamment nos enseignements et la plupart des ODD y sont naturellement intégrés. Tous les quatre ans, chaque département définit un nouveau plan stratégique: c'est l'occasion d'une réflexion plus approfondie sur cette évolution.

D'après vous, en quoi le modèle des coopératives agricoles peut-il présenter un levier pour ces enjeux ?

Jean Roger-Estrade: Beaucoup de coopératives agricoles se sont développées sur la base d'un modèle agricole intensif, qu'elles ont accompagné par exemple de la vente d'intrants à leurs adhérents. Elles ont donc une révolution à accomplir. Certaines prennent des initiatives pour faire évoluer ce modèle et s'engagent dans des démarches vertueuses. Un de leurs atouts est d'être capables de toucher un grand nombre d'agriculteurs.

Gilles Trystram: Il y a dans le modèle coopératif des notions intrinsèques de solidarité et de responsabilité partagée qui sont une force dans un monde en transition: cela aide à prendre des risques et à partager de l'expérience pour s'adapter. Quant au mode de gouvernance, est-il approprié et pertinent? Des équipes de recherche s'intéressent à cette question, car si la majorité ne veut pas faire bouger les lignes, alors c'est une faiblesse. Les coopératives sont diverses par leur taille, leur territoire, leurs filières. Je crois à cette diversité et à des trajectoires multiples, davantage que dans un système qui lisserait les trajectoires. ■

Gilles Trystram et Jean Roger-Estrade

Gilles Trystram est directeur général d'AgroParisTech et professeur de génie des procédés appliqués aux aliments et biotechnologies. Il participe à des programmes de recherche et projets européens sur la transformation des aliments. Il coordonne notamment depuis 2012 les projets EcoTrophelia et HILL, animant un réseau d'établissements pour le développement des formations en écoconception des aliments. Il est élu à l'académie des technologies depuis 2006 et membre correspondant de l'académie d'agriculture de France.

Jean Roger-Estrade est professeur d'agronomie à AgroParisTech et président de son département « Sciences et ingénierie agronomiques, forestières, de l'eau et de l'environnement ». Ingénieur agronome, il a consacré sa carrière à l'enseignement et la recherche en agronomie. Il est spécialiste de l'impact des systèmes de culture sur l'état des sols cultivés. Ses travaux contribuent à la conception de systèmes innovants participant à la transition agroécologique.

Regard

Comment les objectifs de développement durable sont-ils pris en compte dans les politiques de l'Union européenne, et plus particulièrement dans la future Politique agricole commune ?

Les objectifs de développement durable sont une préoccupation importante de l'Union européenne, je dirais même une priorité. Depuis les élections européennes de 2019, nous avons parlé presque exclusivement de changement climatique, d'environnement et d'écologie, en lien notamment avec le Pacte vert ou Green Deal, dont l'ambition est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Toutefois, il ne faut pas oublier les réalités économiques. Dans le cas de l'agriculture par exemple, les objectifs sont atteignables si, et seulement si, l'on redonne de la considération et de la solidité économique au secteur. C'est une question de cohérence.

Concernant la Pac, l'Europe en général, et la France en particulier, n'ont pas à rougir de ce qui a déjà été accompli : je pense par exemple aux effets positifs de la directive nitrates. La transition agroécologique dont on parle beaucoup est déjà en marche. Cependant, les politiques en faveur du développement durable sont encore davantage basées sur des obligations de moyens que de résultats. Les progrès sont disparates en fonction des pays, et pas toujours en phase avec les attentes. Il faut donc faire le bilan des avancées réelles et viser une meilleure homogénéité. Dans la prochaine Pac que nous préparons déjà pour une mise en œuvre en 2023, il faudrait aussi favoriser davantage le facteur humain sur les exploitations agricoles, c'est-à-dire que les agriculteurs plutôt que les surfaces soient au cœur du système d'attribution des aides, dans l'objectif de maintenir des agriculteurs nombreux sur nos territoires. Cela rendrait cette politique plus acceptable d'un point de vue sociétal.

De quelle façon l'Europe peut-elle aller plus loin et encourager davantage les États à s'engager ?

Je pense qu'il est important que les politiques publiques donnent du sens, une direction claire, et évitent les incohérences. Il existe peu de mesures réellement structurantes au niveau de l'UE. Par exemple, en agriculture, un objectif simple pourrait être le maintien du nombre d'agriculteurs, en laissant à chaque État de la liberté dans la manière d'atteindre ce cap en fonction de ses spécificités. Autre exemple : en plus du Pacte vert, on pourrait aussi parler de Pacte alimentaire à construire avec les citoyens. À l'occasion de la crise sanitaire, nous avons pris conscience du caractère indispensable de la souveraineté alimentaire. C'est aussi le rôle des politiques publiques d'inciter les citoyens à réfléchir sur leur mode de consommation, de les sensibiliser quant aux hommes, aux femmes et aux territoires qui sont derrière l'alimentation.

Nous devons repenser la place donnée à l'agriculture et l'alimentation, notamment dans la manière d'appréhender les échanges commerciaux : j'en suis convaincu. Certains accords internationaux donnent parfois un mauvais signal car des aliments entrent sur le territoire européen avec des exigences de production moindres que les denrées produites en Europe. Il faut donc tout faire pour que les pays moins avancés en matière de développement durable évoluent, et l'Union européenne a aussi un rôle à jouer en ce sens, par le biais de ses politiques commerciales. Nous devons être intransigeants sur les dossiers agricoles et agroalimentaires : c'est pourquoi ceux-ci doivent être traités dans un cadre commercial spécifique. C'est indispensable, en particulier pour avancer sur la question cruciale de la faim dans le monde. Nous devons réfléchir de façon plus humaine.

Quel est le rôle des secteurs agricole et agroalimentaire pour atteindre les ODD ? Et le rôle plus spécifique des coopératives agricoles ?

Ces secteurs ont pleinement un rôle à jouer. Ils doivent montrer un maximum de volonté, et être prêts pour les évolutions et les changements à venir. Il est nécessaire de mettre en avant les exemples d'initiatives qui fonctionnent, et de mettre en commun des moyens pour innover et devenir plus performant. Je crois que les coopératives agricoles, par leur caractère collectif, disposent particulièrement de cette capacité de mutualisation et de déploiement auprès du plus grand nombre. Le secteur agricole communautaire déjà beaucoup, mais il faut redoubler d'efforts. L'agriculture européenne, et française en particulier, est très avancée en matière de durabilité. Pourtant, beaucoup de gens l'ignorent et sont très critiques vis-à-vis d'elle. ■

Jérémy Decerle

Éleveur de vaches charolaises en Saône-et-Loire, Jérémy Decerle a repris l'exploitation familiale en 2008 suite au décès de son père. Il prend la présidence du syndicat Jeunes agriculteurs de 2016 à 2019, avant d'être élu député au Parlement européen en 2019. Il est membre de la commission agriculture et développement rural, et membre de la commission commerce international.



Un travail du réseau

Ce document est le fruit des travaux conduits dans le cadre du programme de développement de La Coopération Agricole par les salariés du réseau contributeurs à l'action collective « La RSE en coopérative au service de la triple performance ». À ce titre, il bénéficie du financement du ministère en charge de l'Agriculture au titre du fonds CASDAR.

Les travaux conduits entre 2018 et 2020 ont permis d'identifier de multiples initiatives de coopératives. La sélection présente dans ce document ne prétend nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à l'exhaustivité de l'engagement des coopératives dans le domaine du développement durable. Toutefois, le groupe de travail a choisi de mettre en évidence des démarches aux ambitions et aux avancements différents, illustrant ainsi les différentes facettes des actions des coopératives au sein de territoires différents et de filières différentes.

Ce recueil de bonnes pratiques donne également la parole à plusieurs témoins, parties prenantes du développement durable: Jérémy Decerle (député européen), Fella Imalhayene (Global Compact France), Gilles Trystram et Jean Roger-Estrade (AgroParisTech).

Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document:

Le responsable de l'action: Benjamin Perdreau, La Coopération Agricole

La coordinatrice du programme de développement: Françoise Ledos, La Coopération Agricole

Ainsi que:

- Maud Anjuere, La Coopération Agricole
- Louise Barbier, La Coopération Agricole Hauts-de-France
- Florence Benevelli, La Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine
- Éric Cherdo, La Coopération Agricole Occitanie
- Stéphanie Costa, La Coopération Agricole Sud
- Mathilde Dauvin, La Coopération Agricole Grand-Est
- Mélodie Deneuve, La Coopération Agricole
- Jean-Marc Hamon, La Coopération Agricole Occitanie
- Hugo Ledoux, La Coopération Agricole Sud
- Corinne Lelong, La Coopération Agricole
- Mélanie Lorenzi, La Coopération Agricole Corse
- Vincent Magdelaine, La Coopération Agricole
- Barbara Mauvilain, La Coopération Agricole
- Marine Nossereau, La Coopération Agricole
- Sarah Slous, Agri Confiance®



Construisons en commun l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop



| RETOUR AU SOMMAIRE |